

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

Mme Fayrouz Abdel-Latif (Kashef), M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Vally Carter, M. Pascal Conti

Assistent à la séance :

Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- | | | | |
|----|--------------------------|--|-----------------------|
| a) | 415-25.05 | Examen et approbation des comptes 2024 de la Fondation | <u>p. 2213</u> |
| | Entrée en matière | communale immobilière de Lancy (FCIL) | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

- | | | | |
|----|---|---|-----------------------|
| b) | 416-25.05
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2024 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées | <u>p. 2214</u> |
| c) | 422-25.05
Entrée en matière
Fr. 237'000.-- | Quartier de Surville - Aire de jeux de la Promenade Nicolas Bouvier - Crédit de construction | <u>p. 2215</u> |
| d) | 417-25.05
Entrée en matière
Fr. 341'900.-- | Avenue Eugène-Lance sud et chemin des Anémones - Aménagement d'une zone de rencontre et de micro-jardins - Crédit d'étude | <u>p. 2216</u> |
| e) | 418-25.05
Entrée en matière
Fr. 678'400.-- | Demande de crédit d'étude (phase 2 SIA) pour la rénovation énergétique du patrimoine financier communal (11 EGID) - Programme Collectivités-Performance (ELENA) | <u>p. 2217</u> |
| f) | 423-25.05
Entrée en matière
Fr. 426'100.-- | Renaturation du Voiret – travaux phase 1 secteur Palettes - Crédit d'investissement | <u>p. 2218</u> |
| g) | 420-25.05
Entrée en matière
Fr. 5'950'000.-- | Pavillon provisoire du préau de l'école en Sauvy - Crédit d'investissement | <u>p. 2219</u> |
| h) | 421-25.05
Entrée en matière
Fr. 3'449'000.-- | Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville - Crédit d'investissement | <u>p. 2219</u> |
| i) | 419-25.05
Entrée en matière | Vente-cession de droits à bâtir à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) afin de réaliser le bâtiment B du PLQ 29'990 chemin du Bac/Maisonnettes/Louis-Bertrand | <u>p. 2220</u> |

7) Motions – Résolutions

- | | | |
|----|--|-----------------------|
| a) | Autorisation d'achat par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) des parcelles 442, 443, 444, 1581 (partiellement) et 5112 (partiellement), autorisation d'emprunter et de réaliser un remaniement foncier et d'inscrire les servitudes nécessaires au fonctionnement du PLQ (avenue Louis-Bertrand, chemin des Maisonnettes, chemin du Bac – PLQ 29'990) (R133-2025) | <u>p. 2224</u> |
| b) | Examen et approbation du rapport d'activité 2024 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R131-2025) | <u>p. 2226</u> |
| c) | Motion du groupe PDC-VL « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits et services suisses ! » (M132-2025) | <u>p. 2226</u> |
| d) | Motion des groupes MCG et PLR «Pour plus de liberté et espaces sécurisés pour les chiens lancéens au parc Navazza » (M134-2025) | <u>p. 2228</u> |

- | | | |
|----|---|-----------------------|
| 8) | <u>Examen et approbation des comptes 2024 de l'HAGES (vote)</u> | <u>p. 2231</u> |
|----|---|-----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**RAPPORTS DE COMMISSION**9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| a) 408-25.04
Arrêté
Fr. 790'000.-- | Crédit d'étude pour financer l'organisation du concours destiné à désigner un architecte, puis la phase d'avant-projet pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers, ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire – Rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 (M. Michel VERGAIN) et rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ) | <u>p. 2232</u> |
| b) 409-25.04
Arrêté
Fr. 653'000.-- | Restaurant auberge du Grand-Lancy – Rénovation et transformation intérieure – Crédit d'étude et de réalisation – Rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 (M. Michel VERGAIN) et rapport de la Commission des finances, séances du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ) | <u>p. 2235</u> |
| c) 410-25.04
Arrêté
Fr. 1'475'000.-- | Acquisition de l'arcade du bâtiment C du PLQ 29'758 – Crédit d'investissement - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 avril 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) | <u>p. 2238</u> |
| d) 412-25.04
Arrêté | Approbation des comptes 2024 de la commune de Lancy - Rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ) | <u>p. 2239</u> |
| e) 413-25.04
Arrêté
Fr. 595'000.-- | Frais d'accompagnement sur les phases d'étude générale, d'étude détaillée, acquisition et mise en place d'un système d'information (SI) achat – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ) | <u>p. 2245</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)10) Commission sociale et petite enfance, séance du 31 mars 2025, rapporteur M. Louis MEGROZ

- | | |
|---|-----------------------|
| a) Présentation de la démarche « Une alimentation saine et durable dans les restaurants scolaires » | <u>p. 2246</u> |
| b) Divers | |

11) Commission des travaux, séance du 14 avril 2025, rapporteur M. Michel VERGAIN

Divers

12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 avril 2025, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

Divers

13) Commission des finances, séance du 16 avril 2025, rapporteur M. Serhat YILMAZ

Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M104A-2024 « Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier » p. 2248
- 15) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE129-2025 relative à l'attribution des places dans les EVEP p. 2253
- 16) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE130-2025 relative aux îlots de chaleur p. 2255

POINTS FINAUX

- 17) Validation du planning des séances du Conseil municipal et du Bureau pour l'année 2025-2026 p. 2256
- 18) Propositions individuelles et questions p. 2256
- 19) Hommage aux Conseillères municipales sortantes et aux Conseillers municipaux sortants p. 2257
- 20) Message du Président sortant p. 2261

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 15 mai 2025.

Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l'administration, et Mesdames et Messieurs du public.

Sont excusé.es Mme Vally Carter et M. Pascal Conti. Nous sommes 34 présents, nombre de votants 33.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

M. Couto : il faudrait corriger deux paragraphes. A la page 2189, l'avant-dernier paragraphe, il faut corriger la phrase suivante dans ce sens : « (...) je pense que le Canton, s'il n'a pas déjà présenté un recours, c'est qu'il a déjà pris (...) ».

A la page 2201 au dernier paragraphe, il faut corriger la ponctuation, à savoir : « (...) je ne sais pas si c'était au même endroit, mais apparemment dans ce secteur, souvent. La personne qui m'a écrit le vendredi 4, m'a dit que le jeudi 3, le soir, il y a eu une sorte de grand festival (...) ».

M. Colleoni : je vous propose d'approuver le procès-verbal avec ces modifications.

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : il n'y en a pas.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : deux informations. La première concerne un recours qu'a fait la Ville de Lancy contre le prélèvement des frais de perception des impôts communaux et la retenue des intérêts moratoires par le département des finances du Canton de Genève.

Il faut savoir que les frais retenus par le Canton pour la perception fiscale s'élèvent à Fr. 3'721'400.--, auxquels s'ajoutent des frais à hauteur de Fr. 540'000.--.

Ce qui se passe, c'est que la loi prévoit un montant de perception qui va de 0 à maximum 3%, et le Canton prélève le taux maximal, à savoir 3%. Or, quand on met l'ensemble des frais perçus par l'Administration fiscale pour les 45 communes, on couvre 75% des charges de fonctionnement de l'Administration fiscale, ce qui est considérable compte tenu de la faible rentrée et des frais de perception. La hauteur réelle des frais encourus pour la perception de la part communale est en réalité de 0,55%.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Donc, nous avons demandé la restitution pour 2024, puisqu'on fait recours sur la taxation qui nous a été remise, et on devrait, si tout se passe bien, récupérer globalement Fr. 3 millions. Nous sommes en attente de la décision de la Chambre administrative et, pour information, l'ensemble des communes a fait recours.

La deuxième information vient du service des sports : vous rappeler et vous l'avez reçu dans votre boîte aux lettres, un grand événement sportif qui s'appelle Tuttistreet, qui a lieu le samedi 24 mai, avec plein d'animations à Louis-Bertrand, de 11h00 à 18h00, avec des animations à peu près pour une dizaine de sports, dont certains que l'on ne connaît pas, ou en tout cas pas beaucoup. N'hésitez pas, il y aura aussi des foodtrucks, de quoi se désaltérer et il y aura le temps de tester différents sports et d'assister à la pratique de nouveaux sports.

M. Bonfanti : deux informations. La première en lien avec la Faîtes du jardin qui aura lieu ce week-end. Pour celles et ceux qui ne partiraient pas à Bergame, vous pourrez y participer.

Le deuxième élément, d'ordre plus personnel, certaines et certains l'ont appris, j'ai subi une opération relativement lourde au mois de mars de cette année, qui s'est bien passée. Je souhaitais remercier celles et ceux qui m'ont témoigné de leur affection, qui m'ont appelé et qui m'ont écrit et qui m'ont rendu visite pour savoir comment j'allais. Je tenais à vous remercier chaleureusement ainsi que mes deux collègues qui m'ont soutenu fortement.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Examen et approbation des comptes 2024 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (415-25.05)

Mme Gachet : vous avez reçu l'intégralité des comptes qui ont été produits par la Fondation, ainsi que le rapport d'Echo en lien avec la déclaration d'intégralité. Vous avez vu que la fondation se porte bien, les résultats sont positifs. Les comptes ont été approuvés par la société Echo, qui conclut dans son rapport la bonne tenue et que les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère. Ils attestent aussi qu'il existe un système de contrôle interne, qui est un élément très important en termes d'audit. Finalement ils recommandent d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ce soir.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Colleoni : la proposition du Bureau est un vote sur le siège. Nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 415-25.05 est accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

b) Examen et approbation des comptes 2024 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (416-25.05)

=====

Mme Gachet : cette fondation regroupe l'EMS de la Vendée, l'EMS des Mouilles et l'Habitat évolutif pour seniors aux Adrets.

Vous avez reçu les comptes qui de nouveau démontrent une gestion extrêmement efficace de la fondation, les comptes sont positifs et le rapport de l'auditeur ne relève aucun problème. Nous proposons donc de valider sans réserve les comptes qui vous sont présentés ce soir.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est un vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Vogel : comme d'habitude à pareille époque, je vais m'abstenir sur le vote puisque je représente les Verts et les Vertes de Lancy à la FCLPA.

M. Dérobert : je ferai comme M. Vogel.

M. Couto : je vais suivre mes deux prédécesseurs parce que je fais partie de la fondation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 416-25.05 est accepté par 29 oui, 0 non, 4 abstentions.

c) Quartier de Surville - Aire de jeux de la promenade Nicolas Bouvier - Crédit de construction (Fr. 237'000.--) (422-25.05)

=====

M. Bonfanti : le quartier de Surville continue de se développer et de muter. Comme vous le savez, il y a passablement d'immeubles qui ont été construits, ainsi que des immeubles d'activités.

En relation avec le développement des familles nouvellement installées dans ce quartier, on a soulevé le manque d'aire de jeux pour les enfants. Actuellement, une seule aire de jeux existe qui est localisée dans le périmètre du parc Chuit, à l'opposé des immeubles de logements construits. Face à cet enjeu, les services de l'environnement et des affaires sociales ont convenu d'initier une démarche participative auprès des habitantes et habitants du quartier. Ces éléments ont été réalisés et ont relevé un manque d'aire de jeux. Il faut savoir que dans le PLQ de Surville, aucune aire de jeux n'a été inscrite. On a la chance d'avoir une aire de jeux dans le parc Chuit qui doit aussi être rénové dans quelque temps. Mais il semble indispensable de pouvoir installer une aire de jeux à proximité de l'espace Gaimont.

C'est pour cette raison que le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette proposition et de la renvoyer en Commission de l'environnement.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : le Bureau propose également un renvoi en Commission de l'environnement.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**d) Avenue Eugène-Lance sud et chemin des Anémones - Aménagement d'une zone de rencontre et de micro-jardins - Crédit d'étude (Fr. 341'900.--) (417-25.05)**
=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'étude sur ce secteur, avenue Eugène-Lance et chemin des Anémones, autour du nouvel ensemble construit par Turidomus et la Fondation communale immobilière de Lancy, appelé Cité de Pesay.

Il s'agit d'une mesure qui s'inscrit, d'une part, dans le Plan climat, en particulier la lutte contre les îlots de chaleur, et qui, d'autre part, met en œuvre l'une de vos motions, à savoir la mise en place de plans de mobilité scolaire. Également de profiter des travaux relativement importants que les SIG font sur ce secteur en lien avec la mise en place du développement de réseau de chauffage à distance, le réseau thermique structurant.

On a déjà fait toute une série de choses dans ce secteur, une étude de mobilité, une étude de faisabilité qui a été menée par le service de l'aménagement du territoire pour envisager d'implanter des micro-jardins. L'étude s'occupera à la fois des questions de mobilité et de génie civil, de gestion de la lumière, des eaux de ruissellements et comme je l'ai dit, de la lutte contre les îlots de chaleur, des différentes plantations et un travail également sur les revêtements.

Ce crédit d'étude ira, comme c'est habituellement prévu, jusqu'à l'autorisation de construire et le retour des appels des offres, de manière à pouvoir vous présenter ensuite un crédit de réalisation qui sera consolidé et qui est prévu pour 2026.

Comme l'a dit le Président, il s'agit d'un montant de Fr. 341'900.— qui vous est demandé pour ce crédit d'étude. En conséquence de quoi, nous vous suggérons un renvoi à la Commission des travaux et à la Commission des finances.

Mme Beun : le groupe MCG aimerait proposer de passer cet objet à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Colleoni : pour être précis, c'est en plus ?

Mme Beun : s'il vous plaît.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : j'ai une contre-proposition. Je comprends l'idée de renvoyer à la Commission de l'environnement parce qu'il y a des éléments de type végétal, mais c'est bien le service des travaux qui a suivi ce projet de A à Z. Par contre, si vous avez des questions qui sont en lien avec l'environnement, je vous propose que notre responsable de projets du service de l'environnement participe à cette commission. Vous pourrez ainsi lui poser les questions que vous souhaitez et cela évitera de faire une commission supplémentaire.

M. Colleoni : Mme Beun, cela vous convient-il ?

Mme Beun : il s'agit justement dans ce projet de jardins et de zones de rencontre, d'arborisation, etc. c'est pour cela que j'ai proposé le renvoi à l'environnement et au développement durable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Colleoni : donc vous maintenez votre proposition ?

Mme Beun : oui s'il vous plaît.

M. Couto : soyons cohérent. Effectivement, ce qu'a proposé M. Bonfanti nous convient. Si quelqu'un peut venir en commission pour donner des explications, cela évite une commission supplémentaire.

Mme Moyard : pour rassurer Mme Beun, je ne sais pas si vous avez lu l'exposé des motifs, c'est un dossier de génie civil. Effectivement, il y a le terme de micro-jardins, on pourra vous expliquer ce que sont des micro-jardins, ce n'est pas tout à fait Versailles, mais surtout ce sont des questions de fosses, de réhabilitation de routes, de revêtement, de trottoir, de mobilité, de mobilier urbain. Le service de l'environnement n'aura pas grand-chose à dire d'utile que les autres membres de l'administration ne pourraient pas dire. Effectivement la proposition de mon collègue me paraît tout à fait pertinente.

D'autre part, il me semblait que votre Conseil avait déterminé qu'envoyer un exposé des motifs déjà dans deux commissions, cela veut dire 22 conseillers municipaux sur votre Conseil qui en compte 37, trois commissions, je vous propose de faire un Conseil municipal extraordinaire sur cette question. Cela commence à ne plus avoir tellement de sens.

Donc, je vous invite, sur ce sujet qui est certes important, mais qui n'est pas non plus le sujet le plus important de toute la législature qui se termine aujourd'hui, de rester raisonnable dans les propositions.

M. Colleoni : si j'ai bien compris M. Couto, le groupe MCG retire sa proposition. Nous restons avec la proposition du Bureau qui est de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Demande de crédit d'étude (phase 2 SIA) (678'400.--) pour la rénovation énergétique du patrimoine financier communal (11 EGID) - Programme Collectivités-Performance (ELENA) (418-25.05)

=====

Mme Moyard : un exposé des motifs important sur la mise en œuvre du Plan climat que vous avez voté. Il y aura toute une série ces prochains mois et ces prochaines années d'exposés des motifs visant d'une manière ou d'une autre la rénovation énergétique d'une partie de notre patrimoine. Mais vous voyez notamment à l'épaisseur, respectivement au nombre de pages de votre PDF l'ampleur du dossier.

Il s'agit effectivement de travailler sur ce crédit d'étude sur six adresses qui correspondent à onze EGID (adresses d'un point de vue énergétique), qui ont été considérées comme prioritaires pour une rénovation, d'une part parce qu'elles sont extrêmement vétustes et d'autre part parce que le potentiel de réduction de consommation énergétique est extrêmement important.

On a déjà fait un premier travail notamment en faisant des diagnostics de type CECB+. Ce qu'il y a d'extrêmement intéressant avec ce projet, c'est pour cela que nous étions relativement ambitieux sur le planning, c'est que nous pouvons récolter des subventions provenant de fonds européens à hauteur d'un million de francs. C'est beaucoup. C'était suffisant pour ne pas les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

laisser passer, suffisant pour se stresser un peu, suffisant pour que le Conseil administratif décide d'engager en CDD une architecte spécialisée en rénovation énergétique et qui va commencer le 1^{er} juin, dont – c'est un autre débat - nous vous proposerons la pérennisation au budget 2026, mais surtout qui pourra mettre cela en œuvre et lancer les appels d'offres de manière à respecter les délais pour les demandes de subvention, parce qu'on a un couperet et si on n'a pas fait un certain nombre de démarches administratives dans le démarrage de ces projets, on peut dire au revoir à la subvention.

C'est aussi pour cela que très exceptionnellement, mais on vous l'a dit en toute transparence, j'ai autorisé, et le Conseil administratif avec moi, le dépôt de cet exposé des motifs avant l'obtention des 80% de rentrée d'appels d'offres, alors que normalement c'est une règle que j'ai imposée depuis le début de la législature au service des travaux et de l'énergie, étant donné qu'il y avait eu un peu trop de laxisme par le passé sur ces questions-là. Normalement les crédits d'investissement sont toujours posés avec un retour des appels d'offres de manière que l'on soit très sûr des montants qui sont en jeu, de manière à vous demander des crédits de réalisation les plus justes possibles, parce que quand on le fait au stade du devis général, il peut y avoir encore beaucoup de modifications.

Dans ce cas-là, cela n'a pas été possible parce que sinon on n'arrivait pas à tenir les délais. C'est un exposé des motifs extrêmement ambitieux, extrêmement intéressant, et qui permet d'entrer au niveau du patrimoine bâti très concrètement dans la mise en œuvre de notre Plan climat.

Je vous remercie d'avance de votre soutien, afin de renvoyer ce crédit d'étude de Fr. 678'400.— en Commission des travaux et en Commission des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

f) Renaturation du Voiret – travaux phase 1 secteur Palettes - Crédit d'investissement (Fr. 426'100.--) (423-25.05)

=====

M. Bonfanti : ce crédit d'investissement a pour objet la phase 1 de réhabilitation du Voiret et du petit Voiret. Ces deux rivières ont subi et subissent encore de nombreuses pressions liées au développement de notre territoire. Cette phase se concentre sur un secteur géographique des Palettes au Grand-Lancy. Les travaux visent à restaurer la continuité écologique d'un tronçon du Voiret, tout en maintenant l'accessibilité au bord dudit cours d'eau. Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant en Commission de l'environnement.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**g) Pavillon provisoire du préau de l'école en Sauvy - Crédit d'investissement (Fr. 5'950'000.--) (420-25.05)**
=====

Mme Moyard : la suite d'un feuilleton que vous connaissez bien, à savoir l'explosion démographique à laquelle fait face l'école en Sauvy, comme à peu près toutes les écoles de notre commune et également la nécessité de la rénover lourdement, comme cela a déjà été le cas de plusieurs écoles Waltenspühl parmi nos écoles et celle-ci devra également passer par ce gros travail de rénovation.

Dans ce cadre-là, nous avons rénové et augmenté les capacités du premier pavillon, celui qui est dans le parc en Sauvy, et nous savions également, et celui-là il est pour l'augmentation démographique de l'école, que pour assurer la rénovation, il fallait faire un second pavillon provisoire qu'on appelle celui du parking parce qu'il est sur le secteur de l'école. Sa première implantation, envisagée avec les services de l'Etat, avait été en partie ce qui est aujourd'hui le parking des enseignants et en partie sur la pastille végétalisée. Après nous avoir dit oui, le Canton nous a finalement dit non et on a dû à peu près reprendre à zéro, parce qu'ils nous ont dit que c'était très bien de faire un pavillon, mais qu'on devait le faire ailleurs. Le « ailleurs » étant sur le parking des trottinettes et des vélos des élèves, sur pilotis pour garantir la vue sur la plus belle des écoles Waltenspühl selon l'avis du service du patrimoine et des sites, forcément cela nécessitait de reprendre le travail quasi dès le début.

C'est pour cela que l'on vous avait présenté un crédit d'étude complémentaire en 2023 et que là nous vous présentons le crédit de construction pour ce second pavillon provisoire. Une fois qu'il sera construit, nous pourrons débiter le plus rapidement possible la rénovation de l'école à proprement dite et donc ce pavillon servira à assurer les roades de classes, en travaillant sur la rénovation en différentes étapes. C'est un très gros chantier. Nous avons déjà commencé à l'étudier et on aura bien entendu l'occasion de revenir à différents moments ces prochains mois et prochaines années sur cette rénovation.

Ici, nous sommes parfaitement dans les règles, à savoir que l'autorisation de construire est en force, nous avons les soumissions rentrées, il ne reste plus qu'à s'y mettre pour un montant de Fr. 5'950'000.— avec un renvoi également en Commission des travaux et en Commission des finances, si vous le voulez bien.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : le Bureau propose un renvoi en Commission des travaux et en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

h) Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville - Crédit d'investissement (Fr. 3'449'000.--) (421-25.05)
=====

Mme Moyard : comme cela vous avait déjà été présenté à de multiples reprises, notamment par le service des travaux et énergie, le service de la petite enfance également, nous avons pu dans ce plan localisé de quartier qui, décidément, a été pensé à un moment où l'on s'occupait assez

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

peu des espaces publics parce qu'il aurait fallu une école, il n'y en a pas, M. Bonfanti vous a dit qu'il n'y avait pas d'aire de jeux, il n'y avait pas de crèches, bref pas grand-chose à part des logements. Du coup, nous travaillons à récupérer ce qui est possible : placer une école n'est clairement et malheureusement plus possible, par contre nous avons pu implanter, grâce à des partenariats avec les promoteurs privés, deux crèches, une dans le bâtiment 3 et une dans le bâtiment 12.

Ce crédit concerne le bâtiment 3 et donc, ici, nous avons trouvé un partenariat qui consiste à obtenir une arcade suffisamment grande qui nous permette de mettre en place une crèche de 53 places, dans des locaux en location, parce que le promoteur n'était pas enclin à nous la céder, contrairement au bâtiment 12 où nous avons pu effectivement acheter les locaux.

Eléments que vous avez déjà en tête puisque ce crédit de réalisation fait suite à un crédit d'étude que vous avez voté en février 2024 où on vous avait déjà présenté le projet. Ici, nous avons continué le développement et le présent crédit vise la construction concrète de la crèche avec une ouverture à la rentrée 2026. Ce crédit couvre l'ensemble des aménagements intérieurs et extérieurs, l'ameublement, l'équipement, ainsi que le raccordement à la fibre.

Cette crèche, ce sera pour 2026, et pour la seconde, dans le bâtiment 12, la réalisation est planifiée en 2027-2028. Je ne peux pas vous dire encore avec certitude à quel moment sera l'ouverture de cette crèche, mais en tout cas elle est entre de bonnes mains.

Donc ce crédit d'un montant de Fr. 3'449'000.— vous est proposé en entrée en matière pour ensuite un renvoi en Commission des finances, ainsi qu'en Commission des travaux conjointe avec la Commission sociale et petite enfance, de manière à pouvoir avoir un ordre du jour pas trop chargé pour votre prochaine Commission des travaux, et d'autre part, étant donné que c'est un crédit qui a été vraiment co-construit et développé entre le service des travaux et le service de la petite enfance, de manière à n'avoir qu'une seule présentation mais à avoir les deux compétences durant cette commission.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances, puis à la Commission conjointe Sociale et Petite enfance-Travaux.

i) Vente-cession de droits à bâtir à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) afin de réaliser le bâtiment B du PLQ 29'990 chemin du Bac/Maisonnettes/Louis-Bertrand (419-25.05)

=====

M. Bonfanti : cet objet a pour objectif d'obtenir l'accord du Conseil municipal quant à la participation de la Fondation communale immobilière de Lancy dans le cadre du projet de bâtiment B dans le PLQ Bac-Maisonnettes.

L'un des objectifs est, entre autres, d'augmenter la maîtrise foncière de la part de la Ville de Lancy dans ce PLQ ainsi que le nombre de logements sous la gestion de la Ville de Lancy directement ou au travers de la FCIL.

L'autre objectif permet de construire plus rapidement le bâtiment B permettant la réalisation de l'ensemble du PLQ, à savoir les trois bâtiments.

Si vous deviez accepter l'entrée en matière de cet objet, je pourrais intervenir à nouveau pour un descriptif succinct des enjeux liés à cette demande. En effet, pour des questions de timing, le Conseil administratif propose aux membres du Conseil municipal de voter sur le siège cet objet en ne le renvoyant pas en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Antich : je vais m'abstenir sur ce point, comme je l'ai fait pour le point 6a) car je siège au Bureau de la FCIL. Je voulais aussi vous encourager à voter ce point car pour les raisons évoquées par M. Bonfanti, cela permettrait de rattraper, au niveau du timing, les deux autres opérations, de manière à essayer de rationaliser les coûts pour que cela soit moins cher pour la FCIL.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Colleoni : le Bureau propose également un vote sur le siège.

M. Bonfanti : la Ville de Lancy est propriétaire de plusieurs parcelles dans le périmètre du plan localisé de quartier de Bac-Maisonnettes, elle participe activement au développement de ce PLQ comme vous l'avez entendu.

Nous développons actuellement le bâtiment C de 14 logements HM et une crèche et détenons des droits à bâtir dans le futur bâtiment B. Ce dernier est partagé entre plusieurs propriétaires rendant sa réalisation complexe. Pour simplifier l'opération, il est proposé que la Fondation communale immobilière de Lancy reçoive gratuitement les droits à bâtir de la Ville de Lancy et acquière des parcelles privées d'une société privée afin de réaliser 15 logements HM dans le bâtiment B. La Ville de Lancy conserverait la partie nécessaire des droits à bâtir pour la ludothèque publique au rez-de-chaussée.

La FCIL financerait le projet grâce au fonds LUP (Logement d'utilité publique), à des fonds propres et à un emprunt de Fr. 10,64 millions. L'opération permettrait d'unifier le chantier des trois bâtiments, générer des économies, réduire les nuisances, et augmenter la maîtrise foncière et le nombre de logements d'utilité publique gérés directement ou indirectement par la Ville de Lancy.

Une décision rapide du Conseil municipal est nécessaire pour coordonner les travaux et profiter pleinement de ces synergies.

M. Colleoni : le Bureau proposait également un vote sur le siège. Y a-t-il une autre proposition ?

M. Dérobert : le sujet a l'air relativement complexe et je doute que les trois-quarts des personnes dans la salle aient réellement compris les enjeux et puissent m'expliquer rationnellement tout ce qu'on a eu dans le document.

Je regrette qu'une fois de plus le Conseil administratif invoque l'urgence pour nous faire passer quelque chose. J'entends bien qu'on peut rationaliser certains coûts. Je pense que nous avons quand même un peu de temps pour étudier cela d'ici le prochain Conseil municipal qui se tiendra le mois prochain. Certes, on change de législature, mais chaque personne dans un groupe peut aussi passer le message dans son groupe.

Pour le PLR, on souhaiterait renvoyer cela en commission pour pouvoir l'étudier tranquillement et comprendre ce qui se passe. Quand j'entends le Conseil administratif dire que les droits à bâtir seraient cédés gratuitement à la FCIL, c'est quand même un cadeau. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont relativement complexes et flous. Je doute que ce soir, nous ayons le temps d'étudier les tenants et aboutissants de cela et que nous puissions prendre une décision sereine quant aux deniers de la commune. Je propose un renvoi en commissions de l'aménagement et des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Bonfanti : je comprends tout à fait ce que vous dites, M. Dérobert. C'est vrai qu'on pourrait aller en commission, mais cela fait pratiquement 2 ans qu'on perd du temps au niveau de ce PLQ. Cela fait 2 ans que le bâtiment qui appartient exclusivement à la ville pourrait démarrer, que le bâtiment privé pourrait aussi démarrer, mais on attendait des éclaircissements par rapport à ces parcelles. Cela a été dit : on nous a proposé de les acheter, nous avons refusé de le faire parce que nous considérons que nous avons assez de droits à bâtir, que nous avons l'ensemble d'un immeuble et qu'il était plus intéressant d'acheter des droits à bâtir dans d'autres PLQ plutôt que de développer encore plus celui-là en termes de maîtrise foncière.

Effectivement, l'urgence est dans le fait qu'on souhaite aller de l'avant et construire les trois immeubles en même temps, parce que sinon on allait se retrouver dans une situation où on allait démarrer les travaux avec deux immeubles et commencer les travaux pour le troisième immeuble plusieurs mois après, c'est-à-dire qu'on aurait dû enlever le chantier et remettre le chantier, ce qui aurait été compliqué pour les futurs habitants de ce PLQ, mais également pour tout le voisinage. C'est une des raisons pour lesquelles on vous demande de faire un vote sur le siège. Mais je conçois que le terme d'urgence n'est pas très approprié, c'est juste une question d'efficacité dans l'ensemble des démarches.

M. Dérobert : je comprends tout à fait ce que vous dites, mais dans le bâtiment, chaque chantier peut souffrir d'un mois de retard sur le départ de quelque chose. Réellement, je pense qu'on peut se permettre de passer cela dans une commission conjointe, d'étudier la chose et de voter cela dans un mois. S'il y a 2 ans qu'on attend, l'urgence n'est pas devenue insoutenable et je pense que cela vaut réellement la peine qu'on se penche là-dessus. C'est quand même quelques deniers publics qui sont mis en cause.

Mme Moyard : je voulais juste compléter les propos de mon collègue. Le bâtiment A et le bâtiment C, c'est-à-dire le bâtiment PPE privé et le bâtiment de la Ville de Lancy, sont prêts à démarrer depuis quelques semaines. Pas depuis 2 ans étant donné qu'il a été extrêmement compliqué d'obtenir les autorisations de construire, notamment parce que la propriétaire historique du dernier bâtiment, celui qui va être démoli pour faire le bâtiment B, celui dont il est question ici et qui serait construit par la FCIL, était possédé par une propriétaire qui pendant très longtemps ne voulait pas vendre. Donc, sur ce PLQ, on avait un problème parce qu'il y avait la maîtrise foncière sur le bâtiment A et le bâtiment C et pas sur le bâtiment B. Ce qui voulait dire que le bâtiment B allait être construit bien plus tard, et qu'il fallait faire des travaux spéciaux qui à la fois avaient des coûts importants pour le bâtiment A et C, c'est-à-dire notamment la Ville de Lancy. Et tout à coup, la personne en question a changé de monde et cela a permis de débloquer la situation.

L'autre élément, c'est notamment pour cela qu'il faut se dépêcher, c'est parce que le promoteur, qui a une place très importante dans ce PLQ et depuis longtemps, ne veut pas développer lui-même. Par contre, si la FCIL n'est pas là pour développer, il fera développer par d'autres acteurs. L'option d'attendre l'été n'était donc clairement pas une option. Le fait d'arriver entre la dernière séance de la législature et la première de la suivante où on va probablement poser énormément de questions sur le fonctionnement de la FCIL, la raison de cet objet, ce qu'est ce PLQ, pourquoi cela traîne, etc. C'est cela la difficulté.

J'ai été beaucoup challengée à la fois en tant que magistrate en charge des travaux et de l'énergie, parce que cet exposé des motifs a été rédigé par ce service, et comme présidente de la FCIL, sur le planning. J'ai dit que ce ne serait pas forcément évident, mais que nous allions faire ce qu'il était possible pour essayer d'obtenir le vote sur le siège. C'est une opportunité importante, qui ne se présente pas tous les jours. La FCIL n'a plus rien à construire, ce n'est pas forcément grave, mais elle est là pour faire la politique de logement social de la Ville de Lancy, c'est pour cela qu'elle a été créée. Donc là, elle a une opportunité de pouvoir construire un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

bâtiment et de pouvoir le faire de manière rapide. Cela permet de passer en mains publiques deux tiers des logements sur ce PLQ, alors qu'à la base il était prévu qu'il n'y en ait qu'un tiers.

Ce qui est une très bonne nouvelle du point de vue du Conseil administratif puisqu'il y aura un immeuble en ZDLoc, des logements en PPE, et un immeuble subventionné qui sera construit par la FCIL. C'est une opportunité et une opportunité à saisir. Il faut se rendre compte, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, que l'immobilier bouge assez vite et qu'aujourd'hui on a réussi à monter un compromis, mais qu'il nécessite d'être concrétisé rapidement.

Je ne suis pas en train de dire que tout s'écroule si c'est voté le 19 juin, je dis juste qu'on prend des risques et que je trouverais cela extrêmement dommage ; c'est pour cela d'une part qu'on s'est donné de la peine sur la présentation, d'autre part qu'on a été détaillé et je crois assez clairement, je l'ai relu tout à l'heure, je n'ai pas l'impression que cet exposé des motifs soit abscons. Je suis à votre disposition, de même que mon collègue, pour répondre à des questions si vous en avez, mais ce n'est pas l'idée de vous imposer une urgence qui n'en est pas une, il y a une opportunité immobilière aujourd'hui et, à notre avis, elle est suffisamment intéressante pour être saisie.

M. Dérobert : je ne vais pas épiloguer, mais même si tous vos arguments sont excellents, on n'est pas une chambre d'enregistrement et on a le droit de se poser des questions et le droit d'avoir des réponses un peu plus sereinement que lors d'un Conseil municipal qu'on va faire vite fait parce que finalement on n'a pas envie de passer 2 heures sur un sujet comme celui-ci.

On peut très bien convoquer une commission avant la fin de cette législature. Si on veut se donner les moyens on se les donne. Comme cela c'est encore ce Conseil municipal qui gèrera cette commission et ce seront les prochains qui voteront sur recommandation de chaque personne de chaque parti. Je pense que c'est tout à fait faisable et que le promoteur peut attendre quelques jours de plus pour avoir une réponse qui, vraisemblablement d'après ce que vous dites, sera sûrement positive puisque vous avez l'air tellement certains qu'on serait d'accord. Personnellement j'ai de la peine à me dire que je vais voter simplement parce que le Conseil administratif nous dit que c'est un excellent projet, que c'est une urgence et que l'on risque de perdre l'affaire.

M. Colleoni : nous allons voter la proposition de renvoi en Commission conjointe Aménagement-Finances.

La proposition de renvoi en commission conjointe Aménagement-Finances est refusée par 21 non, 11 oui, 1 abstention.

M. Colleoni : je vous propose maintenant de voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 24 oui, 7 non, 2 abstentions.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cet arrêté.

Vu le Plan localisé de quartier n°29'990, intitulé « situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes », adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017 et est entré en force ;

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle 5112 d'une surface de 143 m2, générant des droits à bâtir d'un total de 260 m2 de surface brute de plancher, situés dans le bâtiment B dudit PLQ ;

Vu que la parcelle 5112 est issue d'une désaffectation du domaine public et que le prix effectif payé par la Ville de Lancy pour ce terrain est nul ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Vu que la FCIL envisage la réalisation partielle du bâtiment B prévu dans le plan localisé de quartier susmentionné ;

Vu le projet de la Ville de Lancy de réaliser une ludothèque au rez-de-chaussée du bâtiment B prévu dans le plan localisé de quartier susmentionné et considérant que cet équipement nécessite ;

Vu le projet de céder le solde de droits à bâtir de la Ville de Lancy, provenant de la parcelle n°5112 et correspondant à 132 m² de surface brute de plancher, à la FCIL afin qu'elle réalise les logements du bâtiment B ;

Vu la pratique administrative de l'Office cantonal du Logement et de la Planification Foncière pour les prix admis dans les plans financiers pour les terrains sis en zone de développement (PA/SI/001.06) ;

Vu que la Ville de Lancy, la FCIL et consorts vont devoir procéder à un remaniement parcellaire et à l'inscription de servitudes conformément au Plan localisé de quartier n°29'990 et aux nécessités du fonctionnement des immeubles A, B et C ;

Vu l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'autoriser le Conseil administratif à céder gratuitement 132 m² de droits-à-bâtir, issus de la parcelle n°5112 (commune de Lancy), propriété de la Ville de Lancy, à la Fondation communale immobilière de Lancy et à procéder à un remaniement parcellaire ;*
2. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous actes y relatifs ;*

L'arrêté 419-25.05 est accepté par 27 oui, 6 non, 1 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

- a) **Autorisation d'achat par la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) des parcelles 442, 443, 444, 1581 (partiellement) et 5112 (partiellement), autorisation d'emprunter et de réaliser un remaniement foncier et d'inscrire les servitudes nécessaires au fonctionnement du PLQ (avenue Louis-Bertrand, chemin des Maisonnnettes, chemin du Bac – PLQ 29'990) (R133-2025)**

=====

M. Bonfanti : c'est le pendant de la précédente délibération. Vous venez d'accepter de céder les droits à bâtir à la FCIL et maintenant vous devez autoriser la FCIL à prendre ces droits à bâtir pour pouvoir développer le bâtiment avec les emprunts et tout ce qui va avec.

Si vous êtes logiques, vous acceptez aussi cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Mme Monod : rapidement, j'aimerais rappeler qu'on a tous des commissaires à la FCIL et qui nous ont fait un retour. Donc, on ne vote pas non plus sur ces objets les yeux fermés.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la résolution.

Vu le Plan Localisé de Quartier n°29'99, intitulé « situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes », adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017 et est entré en force;

Vu l'autorisation de construire en force des bâtiments A et C au profit de la société Meden Agan sàrl et de la Ville de Lancy (DD 113'280);

Vu la délibération 205-19.12 permettant à la Ville de Lancy de réaliser l'immeuble C comprenant 14 logements et un EVEP au rez-de-chaussée et 1^{er} étage ;

Vu que la Ville de Lancy et la société Meden Agan sàrl sont propriétaires de parcelles et de droits à bâtir permettant en partie la réalisation de l'immeuble B ;

Vu que la Ville de Lancy entend construire au rez-de-chaussée de l'immeuble B un équipement public (ludothèque) en faisant usage de ses droits à bâtir (voir délibération 384-24.10);

Vu que l'opportunité est offerte par l'entremise de la société Meden Agan sàrl à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) de se porter acquéreur des parcelles en mains privées ainsi que des soldes de droits à bâtir pour réaliser le bâtiment B en y réalisant 15 logements d'utilité publique au régime HM, ces derniers venant compléter les 14 logements du bâtiment C réalisé par la Ville de Lancy qui le seraient sous forme de loyers libres ;

Vu que la FCIL entend réaliser cette opération en recourant aux fonds LUP ainsi qu'à une partie de ses fonds propres ;

Vu que la FCIL va recourir à un emprunt pour le solde d'au maximum Fr. 10'640'000.-- ;

Vu que la FCIL va devoir procéder à un remaniement parcellaire et à l'inscription de servitudes conformément au PLQ 29'990 et aux nécessités du fonctionnement des immeubles A, B et C ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

- 1. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir de la Ville de Lancy la parcelle 5112 partiellement, et à procéder à un remaniement parcellaire ;*
- 2. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir de la société Meden Agan sàrl la parcelle 442 et une partie de la parcelle 1581 et à procéder à un remaniement parcellaire ;*
- 3. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir de M. Michel Barro la parcelle 444 et à procéder à un remaniement parcellaire ;*
- 4. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir de la société LB30 la parcelle 443 et à procéder à un remaniement parcellaire ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

5. *d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de maximum Fr. 10'640'000.— pour financer le coût de l'opération de construction d'un immeuble LUP HM en copropriété avec la Ville de Lancy qui réalisera un équipement public (ludothèque) au rez-de-chaussée ;*
6. *d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy ainsi que la Ville de Lancy à conclure tout acte (acte foncier, acte notarié ou acte bancaire) destiné à concrétiser l'opération susvisée ;*
7. *d'engager la Fondation communale immobilière de Lancy à rembourser la Ville de Lancy de tout frais d'étude qu'elle aurait éventuellement déjà engagé dans le cadre du crédit d'étude de la ludothèque (délibération 384-24.10) proportionnellement à la nouvelle répartition des droits à bâtir.*

La résolution R133-2025 est acceptée à l'unanimité, soit par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

b) Examen et approbation du rapport d'activité 2024 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R131-2025)

=====

M. Colleoni : personne ne souhaitant prendre la parole, nous allons voter cette résolution.

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

d'approuver le rapport d'activité 2024 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

La résolution R131-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

c) Motion du groupe PDC-VL « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits et services suisses ! » (M132-2025)

=====

Le 20 mars, la Ville de Lancy a obtenu le Label « Commune en Santé » qui reconnaît son engagement en faveur du bien-être de ses habitantes et habitants.

Cette distinction vient compléter plusieurs labels déjà obtenus, notamment le label BIO SUISSE obtenu en 2019.

Par ailleurs, dans son plan directeur communal, le concept de sports-santé est également une préoccupation importante, qui vient renforcer tous les engagements en faveur de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie des citoyens-citoyennes de notre Ville.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Avec ces engagements, et tenant compte par ailleurs d'un contexte général qui laisse craindre de l'insécurité tant politique qu'économique, nous estimons qu'une mesure forte doit être prise en matière de consommation de produits et de services : chaque fois que cela sera possible, la Ville de Lancy, dans toutes ces manifestations, privilégiera un produit suisse (aliments et boissons), ainsi que dans son administration de manière générale (matériel, services techniques, objets décoratifs, etc.).

L'idée serait également de s'émanciper de l'Union européenne et donc potentiellement de la France pour tous les segments pour lesquels c'est possible.

Nous estimons que les menaces qui pourraient peser sur les entreprises et producteurs suisses sont telles qu'une mobilisation, même locale, doit être organisée.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- 1. De promouvoir plus fortement l'économie locale, romande, voire suisse et les circuits courts,*
- 2. Demande la promotion des produits et services genevois, romands, respectivement suisses, dans toutes les manifestations officielles, ainsi que dans son administration de manière générale.*

Mme Vandeputte : le sujet a déjà été présenté lors de la séance plénière du mois d'avril dernier, je vais donc être brève.

Nous proposons de soutenir l'économie locale, voire cantonale, voire encore fédérale, à notre niveau, soit celui de la commune. Le but est de promouvoir l'achat de produits lancéens, genevois, voire romands de préférence, aussi bien lors de manifestations communales que pour les services de l'administration, tant que cela reste raisonnable et réaliste. Cela touche autant les produits que les services.

Nous espérons que vous ferez toutes et tous un accueil favorable à cette motion.

Mme Monod : le groupe des Vertes et des Verts souhaiterait proposer un amendement aux invites de la motion pour inclure la notion de « régionale » qui, à notre avis, manque dans cette motion.

On souhaiterait donc ajouter le mot « régionale » à l'invite 1 :

- 1. De promouvoir plus fortement l'économie locale, **régionale**, romande, voire suisse et les circuits courts,*

Pour la deuxième invite, ce serait :

- 2. de promouvoir **et utiliser** des produits et services genevois, **GRTA**, romands, respectivement suisses, dans toutes les manifestations officielles, ainsi que dans son administration de manière générale.*

M. Bonfanti : l'idée n'est pas de discuter des amendements ou du contenu de la motion, elle est intéressante en soi, mais j'aurais trouvé intéressant de la renvoyer en commission pour qu'on puisse prendre l'opportunité de présenter tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Il y a neuf mesures dans le Plan climat qui parlent justement des éléments qui sont dans la motion. Il y a aussi le Plan directeur communal qui introduit des éléments par rapport à cela. Il y a d'autres

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

actions et mesures qui sont menées actuellement par l'administration communale qui visent justement les produits locaux, de saison, du terroir. L'idée était de pouvoir présenter ce travail, sans remettre en question la motion, si elle est acceptée ensuite je n'ai aucun problème avec cela, mais c'était une opportunité de présenter tout le travail et de faire une corrélation avec ce qui est proposé dans cette motion.

M. Colleoni : nous allons d'abord voter les amendements proposés.

Le système de vote électronique ne fonctionnant pas, la séance est suspendue durant 5 minutes.

M. Colleoni : je vous propose de voter les amendements.

Les amendements sont acceptés par 27 oui, 2 non, 2 abstentions.

Mme Monod : j'aimerais juste revenir sur le fond pour dire que les Vertes et les Verts se réjouissent que Le Centre soutienne l'économie locale et les circuits courts. Evidemment c'est une thématique qui est chère aux Vertes et aux Verts, qui avaient déjà proposé une motion avec le PS en 2021 pour favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy. Celle-ci avait été complétée par une autre motion verte sur une alimentation saine et durable, qui n'avait pas été soutenue par le PDC.

Bien qu'un certain nombre de notions, comme l'a dit M. Bonfanti, soient déjà couvertes, elle va dans le bon sens avec les amendements, et c'est pour cela que les Vertes et les Verts soutiendront cette motion.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la motion amendée.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- 1. De promouvoir plus fortement l'économie locale, régionale, romande, voire suisse et les circuits courts,*
- 2. de promouvoir et utiliser des produits et services genevois, GRTA, romands, respectivement suisses, dans toutes les manifestations officielles, ainsi que dans son administration de manière générale.*

La motion amendée M132A-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

d) Motion des groupes MCG et PLR «Pour plus de liberté et espaces sécurisés pour les chiens lancéens au parc Navazza » (M134-2025)

=====

*Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,*

À la suite d'une analyse faite sur place et à de nombreuses discussions avec les utilisateurs du parc à chiens du Parc Navazza, il s'est avéré que la superficie actuelle du parc est trop restreinte pour permettre aux chiens de se dépenser librement, en particulier lorsqu'il est fréquenté par plusieurs usagers;

Il est primordial d'avoir des espaces suffisamment grands pour que les chiens puissent être lâchés en toute sécurité, sans gêner les autres et dans un cadre adapté;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Autour de la délimitation actuelle du parc à chiens du Parc Navazza, il y a assez d'espace libre, qui ne semble pas être trop utilisé ou qui est actuellement utilisé de manière informelle. Cet espace libre offre la possibilité de faire l'agrandissement de ce parc, ce qui créerait pour les chiens un espace suffisant pour courir et jouer, contribuant ainsi à leur bien-être et à une meilleure cohabitation de tous les chiens usagers du parc.

Il s'avère aussi que le nombre de bancs pour les maîtres des chiens ainsi que les zones ombragées pour se protéger de la chaleur, devenant insoutenable durant les mois d'été, ne sont pas suffisants. Aussi, l'installation d'un robinet ou d'un point d'eau à l'intérieur du parc pour que les chiens puissent s'hydrater est primordial.

Un réaménagement de ce parc bénéficierait tant aux chiens qu'à leurs propriétaires, en rendant le parc plus accueillant pour tous.

Enfin, il est crucial de souligner l'importance de ce parc, en particulier durant la période du 1^{er} avril au 15 juillet, durant laquelle les chiens ne peuvent être lâchés dans des zones naturelles comme les abords de l'Aire, en raison de la reproduction de la faune.

Force est de constater que la propreté du parc n'est pas toujours la meilleure, car certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections de leurs chiens.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- 1. Entamer l'étude nécessaire pour procéder à l'agrandissement du parc à chiens du Parc Navazza;*
- 2. Aménager davantage de bancs pour les maîtres des chiens et planter plus d'arbres afin de créer plus de zones ombragées pour que les chiens et leurs maîtres puissent se protéger de la chaleur en été ainsi qu'aménager un point d'eau où les chiens pourraient s'abreuver;*
- 3. Mettre en place un système de contrôle plus régulier et efficace afin de faire respecter la propreté du parc à chiens, et si nécessaire, la mise en application de sanctions contre les contrevenants, comme cela se fait dans d'autres communes voisines.*

M. Couto : les groupes MCG et PLR ont le plaisir de proposer cette motion au vote.

Cela concerne un parc qui existe déjà qui est le parc pour chiens au parc Navazza. J'y suis passé et j'ai vu qu'effectivement le parc est assez petit. J'ai discuté avec quelques personnes qui ont l'habitude de venir avec leur chien là-bas et qui disent qu'effectivement le parc est un peu trop étroit pour que les chiens puissent se défouler.

C'est vrai qu'il manque aussi des ombrages pour les gens qui sont là avec leur chien et même pour les animaux pour qu'ils puissent être à l'abri du soleil. Tout est expliqué dans l'exposé des motifs.

J'ai constaté qu'il y a beaucoup de terrain autour. A mon avis, à moins que je ne me trompe, il n'est pas tellement utilisé et on pourrait donc agrandir ce parc pour que ce soit bénéfique pour les chiens et leurs propriétaires.

Je vous remercie, si vous trouvez que c'est une bonne idée, de voter cette motion.

M. Colleoni : M. Dätwiler, vous avez la parole.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Dätwiler : merci Monsieur le Président Colleoni. Je cite votre nom justement pour, en même temps, vous remercier pour cette excellente présidence.

Comme vous le savez tous, la population lancéenne augmente année après année. Il ne faut pas oublier les animaux domestiques, surtout les chiens. Il y a de plus en plus de chiens, il faut aussi penser à eux, ne pas les oublier. Cette motion va dans ce sens, agrandir leur parc pour leur bien-être. J'espère que vous allez soutenir cette motion et le MCG continuera à protéger et à aider les animaux pour leur bien-être.

M. Clémence : je remercie les groupes MCG et PLR pour leur proposition de motion. Evidemment, nous sommes très sensibles et en particulier moi-même en tant que propriétaire de chiens, sur le fait que ces animaux puissent s'épanouir dans notre ville. C'est un milieu urbain qui est très contraint. Mme Mühle, sauf erreur, l'avait rappelé aussi lors d'une précédente séance, les chiens sont interdits en forêt par la loi cantonale, pendant plusieurs mois et notamment les mois les plus ensoleillés et donc il leur faut des espaces.

Cela dit, nous souhaiterions pouvoir élargir la réflexion à d'autres parcs et d'autres espaces pour que les chiens puissent s'épanouir. J'avais moi-même posé la question il y a quelques semaines à M. Bonfanti sur un certain nombre de parcs qui ne présentaient pas de jeux pour enfants et qui étaient quand même interdits aux chiens. On pourrait réfléchir à leur laisser l'accès, en les tenant en laisse par exemple, mais au moins les y laisser accéder, peut-être aussi à partir de certaines heures où il n'y a plus d'enfants dans certains parcs.

Je pense qu'il faudrait pouvoir renvoyer en commission pour réfléchir plus largement à cette question et pas seulement dans le parc Navazza qui, pour le cas précis, pose aussi un certain nombre de questions par rapport au type de flore qui s'y développe et aux manifestations qu'il y a à proximité dans ce parc. Il y a trois manifestations estivales en particulier qui pourraient aussi être impactées. Donc, ce serait bien de pouvoir étudier cela en commission en élargissant aussi la réflexion.

M. Colleoni : à quelle commission souhaitez-vous renvoyer ?

M. Clémence : à l'environnement et développement durable.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est aussi favorable à traiter cette problématique, et en particulier à la coexistence de différents usages dans ce parc Navazza, parce qu'il y a beaucoup de choses qui s'y passe. Effectivement, on pense que c'est une bonne idée d'élargir la réflexion à d'autres parcs, mais surtout en discuter en commission et on soutiendra le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Antich : le groupe PDC-VL accueille favorablement cette motion qui répond à un besoin réel exprimé par les propriétaires de chiens. L'agrandissement du parc, l'ajout de bancs, de zones d'ombre et de points d'eau constituent des améliorations concrètes de bon sens et profitables à l'ensemble des usages qu'ils aient quatre pattes ou deux jambes.

Notre commune est l'une des plus vertes du canton et aussi l'une des plus dotées en parcs à chiens. Pourtant l'espace où les chiens peuvent évoluer librement reste limité, en particulier durant les périodes de restriction comme cela a déjà été dit.

Dans ce contexte, l'optimisation des infrastructures existantes est à la fois cohérente et bienvenue. Concernant la question des contrôles et des sanctions, nous partageons l'objectif de garantir la propreté et le respect des règles. Toutefois, nous appelons à la mesure, instaurer un système de contrôle régulier représente un coût important. Nous privilégions une approche

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

progressive fondée d'abord sur la sensibilisation, l'information et la responsabilité des propriétaires.

Cela dit, le cas du parc Navazza est intéressant car le parc à chiens est situé au sein même d'un espace public plus large. Il nous semble donc essentiel de rappeler que ce lieu est dédié et conçu pour permettre aux chiens de se dépenser en liberté, tandis que le reste du parc, la promenade en laisse doit rester la règle.

Enfin, en ce qui concerne les sanctions ciblées, nous reconnaissons qu'elles peuvent être utiles à condition d'être clairement définies, équitables et appliquées de manière proportionnée à l'ensemble du site, parc à chiens et parc public, dans un esprit de respect mutuel de tous les usagers, le groupe PDC-VL soutiendra cette motion tout en restant attentif à la mise en œuvre raisonnée de la troisième invite.

M. Bonfanti : quelques éléments par rapport à cette motion. Ce parc à chiens existe depuis 2021, il fait quand même 300 m2, un arbre a été planté cet hiver pour apporter un ombrage aux usagers et usagers de ce parc à chiens.

Il y a un élément qui est problématique, mais que l'on peut étudier en commission si vous souhaitez le renvoyer, ce que je souhaite aussi, c'est qu'à proximité immédiate de ce parc à chiens une zone d'orchidées protégées.

Ensuite, par rapport aux événements et manifestations qui ont lieu dans ce parc, c'est un des chemins de fuite en termes de sécurité. Si on devait l'agrandir, on devrait se poser des questions sur les chemins de fuite lors de grands événements, tels que la fête du 1^{er}-Août, la fête des écoles et le Plein-les-Watts festival.

Même si la demande paraît anodine et évidemment louable, les conséquences peuvent être assez problématiques. C'est pour cela que je demande un renvoi en commission.

M. Couto : pour nous, cela ne nous dérange pas de renvoyer le sujet en commission afin de mieux étudier la situation. On est conscient qu'il y a deux-trois activités assez conséquentes dans l'année, donc à voir effectivement en commission quelle serait la faisabilité d'un agrandissement ou éventuellement trouver une autre solution.

M. Colleoni : nous avons une proposition de renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable. Nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

8) EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2024 DE L'HAGES (VOTE)

M. Colleoni : c'est un vote. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

Mme Gachet : juste pour vous confirmer que vous avez reçu l'ensemble des documents. Vous avez voté les comptes de la fondation. Là, c'est l'association qui s'appelle Habitats et accompagnement des générations seniors.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

L'auditeur, Berney et associés, a rempli son devoir et a fourni un rapport concernant la révision des comptes, qui confirme le bon état non seulement de l'association mais également de la tenue des comptes et qu'ils sont fidèles à la réalité.

M. Vogel : comme tout à l'heure je vais m'abstenir sur le vote puisqu'il s'agit de la FCLPA et de l'HAGES simultanément. Mes camarades qui sont aussi à l'HAGES vont s'abstenir également.

M. Couto : comme notre collègue l'a dit, je vais aussi m'abstenir puisque je fais partie de l'HAGES.

M. Colleoni : je vous propose de passer au vote des comptes de l'HAGES.

Vote accepté par 29 oui, 0 non, 4 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Crédit d'étude pour financer l'organisation du concours destiné à désigner un architecte, puis la phase d'avant-projet pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers, ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire (Fr. 790'000.--) (408-25.04) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 (M. Michel VERGAIN) et rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ)**

=====

M. Vergain présente le sujet : Mme Moyard introduit ce projet commun avec Plan-les-Ouates visant la création d'une maison de quartier de 500m2, accompagnée d'un pavillon provisoire de 200 m2 dédié aux adolescents.

En raison du retard de la construction de la maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, dû principalement au souhait de la commune de Plan-les-Ouates de passer par un concours architectural, la construction d'une structure provisoire est nécessaire pour accueillir les adolescents, étant donné la demande croissante et la dimension insuffisante de la « Boite » structure déjà réalisée dans le rez-de-chaussée inférieur du pavillon scolaire provisoire, cofinancée à part égale entre Lancy et Plan-les-Ouates.

Cette demande est principalement due au fait de l'erreur de l'estimation de la vague actuelle et à venir d'adolescents dans ce PLQ.

Mme Christophe, responsable du pôle architecture pour ce dossier, nous présente le projet en détail.

La maison de quartier en question apparaissait déjà dans le PLQ, mais sans transformation et extension. Dans le cadre de sa demande préalable, Plan-les-Ouates a pu obtenir une dérogation pour pouvoir dimensionner le projet définitif conformément au besoin, mais a formulé d'autres demande pour le pavillon provisoire du fait qu'il se trouve dans une zone non constructible, et à proximité d'une forêt. Mme Christophe cite quelques contraintes émises par le Canton, mais pointe en particulier la position de la Commission d'architecture qui a contribué au choix de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

réaliser un concours. Celle-ci demande en effet une architecture qui s'harmonise avec l'existant et des aménagements extérieurs qualitatifs.

Le cahier des charges du concours, prévoit de respecter la SIA 142 et parmi les maîtres d'ouvrage, d'avoir une équivalence de membres entre Lancy et Plan-les-Ouates, avec pour chaque commune, un Conseiller administratif, un Conseiller municipal en suppléant, un représentant des services de l'environnement pour les aménagements extérieurs, un représentant des services techniques et un suppléant (construction), un représentant des services des affaires sociales (programme) et un membre de la FASE, laquelle gère la Boîte et qui est pressentie pour s'occuper de la maison de quartier.

La maison de quartier fera environ 500 m² et le pavillon provisoire 200 m². Rappelant que ce dernier est en zone non constructible, Mme Christophe réitère l'obligation de passer par une dérogation, et indique qu'un appel d'offres en conception/réalisation selon les AIMP sera proposé aux entreprises sous la forme d'une procédure ouverte et soumise à l'accord intercommunal sur les marchés publics (AIMP) pour une livraison clé en main à l'été 2026.

Un concours a été lancé dans le cadre des études, l'objectif étant d'avoir un lauréat en fin d'année pour lancer dans la foulée les études d'avant-projet en 2026, pour une réalisation de la maison de quartier définitive fin 2029.

Le coût pour la maison de quartier définitive est d'environ Fr. 4'000'000.-- auxquels s'ajoute le crédit d'investissement demandé ce jour décomposé comme suit :

- Frais de concours d'architecture (SIA 142) : Fr. 327'500.--
 - Bâtiment provisoire : Fr. 980'000.--
 - Honoraires d'avant-projet : Fr. 86'200. --
 - Remboursement à Plan-les-Ouates pour l'étude de faisabilité. : Fr. 10'000.--
- Total : Fr. 1'560'000.-- (Fr. 780'000. --/commune)

Crédit demandé par Lancy : Fr. 790'000.-- afin de rembourser les Fr. 10'000.-- à Plan-les-Ouates.

Le président ouvre les questions.

Un commissaire s'interroge sur les dérogations : réponse : le terrain est en zone inconstructible à proximité d'une forêt. Il s'interroge également sur la durée d'utilisation du pavillon provisoire : réponse : 5 à 10 ans selon autorisation cantonale. Ce pavillon pourra être réutilisé ultérieurement trois fois ou revendu. Une autre demande de ce commissaire est l'explication des contraintes OCAN : réponse : transplanter les arbres touchés par l'extension.

Un autre commissaire s'interroge : sachant que le pavillon provisoire va être démonté, est-ce que la préservation de la pleine terre est intégrée dans les réflexions. Réponse : cette exigence a été prise en compte dans l'appel d'offre. Le président nous indique qu'il existe un système de fondation sur vis qui n'impacte pas le sol. Mme Christophe confirme au commissaire que le démontage du pavillon et la réhabilitation de la nature ne sont pas compris dans le budget.

Un commissaire pose une question sur la protection du biotope. Réponse : oui, les distances réglementaires imposées seront respectées même durant le chantier. Le biotope sera préservé.

Un commissaire s'inquiète sur le sous-dimensionnement du projet. Mme Moyard lui répond que ce projet est dimensionné au maximum du constructible possible.

Le président passe au vote : ce crédit est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Yilmaz présente le sujet : M. Gagliardi présente le projet de création d'une maison de quartier sur le site de l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers, ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire. Mené conjointement par Lancy et Plan-les-Ouates, ce projet vise à offrir un espace adapté aux jeunes du quartier.

Un concours d'architecture conforme aux normes SIA sera organisé, sous la supervision d'un jury composé de représentants des deux communes et de la FASe, future utilisatrice. Le pavillon provisoire permettra une occupation transitoire en attendant la construction définitive.

Le crédit d'étude soumis au vote s'élève à Fr. 790'000.--, représentant la moitié des coûts à ce stade, l'autre moitié étant financée par Plan-les-Ouates. Il couvre l'organisation du concours, le pavillon provisoire et une étude préliminaire. La réalisation du bâtiment est prévu pour fin 2029.

Des questions ont été soulevées concernant la proximité de la forêt, un chemin fréquenté par les promeneurs et l'absence d'estimation pour le démontage du bâtiment provisoire. Ces éléments seront abordés lors du crédit de construction.

Le crédit est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'arrivée des nouveaux habitants dans le quartier de la Chapelle-Les Sciers, quartier à cheval entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy ;

Vu le potentiel très intéressant de l'ancienne maison des jardins familiaux pour y créer un lieu d'animation et de rencontre intercommunal à destination des enfants, des adolescents et du tout public ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 790'000.-- destiné à financer l'organisation du concours pour désigner un architecte, puis la phase d'avant-projet pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50400, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif sous la rubrique 3420.14040,*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3420.33004,*
- 4. en cas de non réalisation du projet, cette dépense sera amortie, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3420.33014,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

5. *de conditionner cette délibération à l'accord par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire.*

L'arrêté 408-25.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- b) Restaurant auberge du Grand-Lancy – Rénovation et transformation intérieure – Crédit d'étude et de réalisation (Fr. 653'000.--) (409-25.04) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 (M. Michel VERGAIN) et rapport de la Commission des finances, séances du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ)**

=====

M. Vergain présente le sujet : Mme Moyard explique que ce projet résulte de différentes demandes de la part du gérant de l'établissement, mais que le Conseil administratif a jugé justifiées. Des travaux d'entretien des canalisations et du système de ventilation particulièrement défectueux, responsable entre autres de mauvaises odeurs, ont déjà été menés. D'autre part, le gérant aimerait modifier l'aménagement intérieur. Un accord financier a été conclu. Le coût des transformations sera répercuté sur le loyer moyennant une augmentation. Les frais inhérents au bâtiment seront à la charge de la commune.

Mme Moyard passe la parole à Mme Solange Magnin, entrée en fonction le 1^{er} janvier dernier en qualité de responsable du pôle technique.

Mme Magnin confirme la volonté conjointe d'améliorer les défaillances de la ventilation et l'attractivité du lieu et nous détaille les travaux au moyen d'une présentation.

- Remplacement de deux vitrages extérieurs ;
- Remise aux normes de l'installation électrique ;
- Remplacement du système de ventilation, y compris les gaines ;
- Remplacement des sanitaires et du carrelage ;
- Rafraîchissement ou remplacement des menuiseries ainsi que de la peinture ;
- Transformation de certaines plâtreries ;
- Rénovation complète du coin bar.

Travaux de mise en conformité aux normes réglementaires du restaurant (non imputables dans la majoration du loyer) :

- Remplacement des vitrages extérieurs → Pour répondre aux performances ponctuelles exigées par l'OCEN
- Installation de portes coupe-feu et d'un éclairage de secours → Conformément aux exigences AEAI en vigueur
- Modification des sanitaires → Création d'un sanitaire accessible PMR, exigé par l'OCIRT
- Mise en conformité de l'installation électrique → Selon les normes actuelles

Durée : 1er juillet – 15 septembre 2025. Mise à disposition de la salle communale pendant ce temps.

Coût à charge de l'exploitant : Fr. 540'000.– avec majoration de loyer.

Le Président ouvre le débat et les questions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Un commissaire aimerait savoir si un nouveau bail sera conclu à la fin des travaux. Mme Moyard signale que la partie restaurant fait l'objet d'une convention et qu'un nouveau bail est conclu pour un local de 45 m2 à Fr. 200.-/mois, jusqu'ici mis à disposition gratuitement. Ce commissaire se demande également si les travaux de ventilation effectués en 2022 avaient un vice de forme. Réponse de M. Gagliardi est que non. Les premiers travaux ne portaient que sur la ventilation de la cuisine et non dans la salle.

Un commissaire s'inquiète si les Fr. 540'000.-- à charge de l'exploitant sont compris dans le budget du crédit. Mme Moyard confirme qu'ils sont inclus dans ce dernier, et qu'il s'agit de la part de travaux qualitatifs qui ne sont pas à charge du propriétaire.

Un commissaire se demande si le chauffage sera mis aussi aux normes, car le radiateur de la salle est obsolète. Mme Magnin répond que le vitrage sera changé, mais pas les radiateurs.

Un commissaire demande pourquoi ce crédit arrive si tard alors qu'une étude datait de 2021. Réponse : Le projet a été affiné depuis, après hiérarchisation entre travaux d'entretien et amélioration. Il en résulte de longues discussions avec le gérant.

Un commissaire s'étonne de la rénovation du coin bar et souhaite savoir si la commune a évalué une plus-value sur le chiffre d'affaires. Réponse : c'est non mesurable.

Un commissaire se demande si les normes incendies au niveau de l'électricité seront respectées. Réponse : oui le projet est vérifié par un ingénieur feu.

Un commissaire demande pourquoi le système de chauffage ne sera pas changé intégralement. Réponse : ce serait trop coûteux car cela impacterait toute la barre d'immeubles et la salle communale. Donc pas prévu à ce jour.

Par suite d'une question d'un commissaire, Mme Magnin confirme que la capacité d'accueil restera identique.

Le président passe au vote : Ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. Yilmaz présente le sujet :

M. Gagliardi présente le projet de rénovation intérieure de l'auberge du Grand-Lancy.

Le projet, issu d'une longue négociation avec le locataire, est estimé à Fr. 653'000.--. Une part importante de ce montant (Fr. 540'000.--) sera assumée par le locataire via une augmentation de loyer sur la base d'un nouveau bail de 10 ans. La commune, en tant que propriétaire, prend en charge les travaux liés aux vitrages. Pendant les travaux, prévus du 1er juillet au 15 septembre 2025, l'activité du restaurant sera maintenue dans la salle communale mise gratuitement à disposition.

Un commissaire s'interroge sur de nombreux points, notamment sur la pertinence de l'augmentation du loyer, de l'importance de l'investissement pour le locataire, le risque de dépassement du calendrier et la valorisation réelle du bien. M. Gagliardi et Mme Gachet ont répondu que les travaux apportent une plus-value au bâtiment, qui restera en propriété communale, et que le loyer restera compétitif même en cas de changement de locataire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Un autre commissaire s'interroge sur l'état des canalisations. M. Gagliardi a ainsi répondu que les canalisations seront traitées, mais en amont du chantier, et via une méthode de chemisage, c'est-à-dire sans ouvrir le sol ou intervenir dans la salle du restaurant. Il rappelle que cela relève de l'entretien courant, donc à la charge du propriétaire.

Le crédit d'étude et de réalisation est finalement approuvé à l'unanimité.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'intégration de l'Auberge du Grand-Lancy dans un patrimoine de valeur architecturale et historique justifiant pleinement sa rénovation et sa préservation ;

Vu les dysfonctionnements persistants constatés en particulier au niveau de la ventilation des salles de restaurant, actuellement hors service en raison de pannes et d'obstruction des grilles ;

Vu la convention signée entre la Ville de Lancy et le locataire en octobre 2024, fixant les modalités de prise en charge des travaux et leur répercussion partielle sur le loyer ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 14 avril 2025 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de Fr. 653'000.-- destiné à la rénovation et transformation intérieure de l'Auberge du Grand-Lancy ;*
2. *de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette concernant la transformation des locaux au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 5451.33004 ;*

L'arrêté 409-25.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025**c) Acquisition de l'arcade du bâtiment C du PLQ 29'758 – Crédit d'investissement (Fr. 1'475'000.--) (410-25.04) - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 avril 2025 (Mme Virginie Vandeputte)**
=====

Mme Vandeputte présente le sujet : le service présente les arguments qui vont dans le sens de cet achat, en particulier l'axe 2 du PDCom relatif à sa stratégie foncière et deux motions de 2021.

Cette arcade est située au 20, chemin des Semailles. L'arcade représente 177m2 de surface brute de plancher au rez, un sous-sol de 64m2 et une terrasse de 22m2.

Une étude programmatique, incluant une démarche participative, a été menée et selon les résultats, cette arcade devrait être un lieu de bouche, type tea-room ou café. Dans ce quartier, seule cette arcade pourrait répondre à ce besoin identifié.

Un espace complémentaire pourrait être par ailleurs mis à disposition de la coordinatrice du quartier des Semailles.

Le public cible pour la gestion du lieu serait une association, une coopérative, une entreprise ou un particulier orienté vers l'économie sociale et solidaire. Un appel d'offres sera organisé.

La vente est prévue « clé en main ». Le montant comprend donc les travaux d'aménagements intérieurs.

Il est demandé une réserve pour la fibre optique et la gestion des accès pour Fr. 50'000.-- et il faut prévoir des frais spécifiques pour un aménagement d'une cuisine avec bar, et d'autres éléments, pour Fr. 100'000.--, ce qui n'est pas compris dans les aménagements de base.

Le crédit d'investissement total est de Fr. 1'475'000.--.

Si les votes sont favorables, l'acquisition pourra se finaliser en août 2025. Il est envisagé ensuite dans la foulée de lancer l'appel d'offres. L'arcade pourrait être exploitée dès le 1er semestre 2026.

Sur question sur la possibilité de vente de pains, il lui est répondu qu'il n'est pas envisagé en l'état que le tea-room soit aussi une boulangerie. La Commune ne s'y opposerait cependant pas si l'exploitant souhaitait le faire.

Un commissaire demande comment il est possible d'envisager un lieu de restauration alors que les aménagements ne permettront pas de cuisine professionnelle. Il lui est répondu qu'en effet, la ventilation permet uniquement une restauration plus simple avec réchauffement ou revente.

Il demande si la ventilation ne va pas générer de nuisances. Il lui est répondu que les acheteurs des logements voisins, des PPE, sont bien informés de la destination de l'arcade.

Sur question, il est expliqué qu'il est prévu en effet que ce lieu soit ouvert aussi les fins de semaine.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cet arrêté.

Vu l'opportunité d'acquérir une arcade dans le PLQ 29758, située au rez-de-chaussée du bâtiment C, propriété de la SI EN SAUVY SA ;

Vu que cette acquisition s'inscrit dans une vision stratégique et programmatique portée par la Ville de Lancy dans les quartiers en mutation, qui tend à répondre aux besoins de la population lancelienne en matière de commerces de proximité et services à la population ;

Vu les défis majeurs en termes d'urbanisation, de logement, de services et d'équipements publics que pose le quartier des Semailles actuellement en pleine mutation ;

Vu l'intention d'accueillir dans cette arcade un tea-room-café, ainsi qu'un espace de quartier ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 avril 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'475'000.—, destiné à l'acquisition de l'arcade du bâtiment C du PLQ 29758, sise chemin des Semailles 20, ainsi qu'aux frais d'aménagements intérieurs, de fibre optique et de gestion des accès ;*
2. *de comptabiliser la dépense liée à l'acquisition, pour un montant total de Fr. 1'324'400.— (y compris les frais de notaire estimés à environ 3,5%, soit Fr. 50'000.--) directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier ;*
3. *de comptabiliser les dépenses liées aux frais d'aménagements intérieurs, à la fibre optique et à la gestion des accès pour un montant de Fr. 150'600.— directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier ;*
4. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*

L'arrêté 410-25.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Approbation des comptes 2024 de la commune de Lancy (412-25.04) - Rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ)

=====

M. Yilmaz présente le sujet : lors de la séance de la Commission des finances du 16 avril 2025, Mme Largeteau, représentante de la fiduciaire Echo Swiss, a présenté les conclusions de l'audit des comptes 2024 de la Ville de Lancy, du SAPE et de l'ORPC. L'audit conclut à la conformité des comptes avec la législation suisse, les normes MCH2 et les statuts en vigueur, bien qu'une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

réserve subsiste concernant la complétude du système de contrôle interne, considéré comme existant mais encore en amélioration.

Concernant les comptes, un commissaire a signalé un dépassement de plus de 5 millions de francs sur les charges de personnel par rapport au budget prévu. Il a exprimé son inquiétude concernant le manque de contrôle du Conseil municipal sur les engagements. Un autre commissaire a exprimé une préoccupation similaire, en relevant l'absence de dispositifs de contrôle rigoureux, ce qui conduit le Conseil municipal à devoir se prononcer sur ces budgets a posteriori, sans réelle possibilité d'intervention.

Mme Touzelet et M. Spielmann ont expliqué ce dépassement par des remplacements pour absences, partiellement compensés par les allocations APG, ainsi que par une augmentation des provisions liée à une nouvelle méthode de calcul se basant sur une espérance de vie plus longue et expliquant ainsi l'augmentation des provisions des bénéficiaires.

Un commissaire s'interroge sur l'assurance maladie et déduit que la commune est auto-assurée. M. Spielmann confirme et explique que la couverture par une assurance induirait des primes élevées selon le niveau d'absentéisme. Il faut donc un faible taux pour obtenir des conditions favorables. Le commissaire souhaite savoir si une comparaison a été faite pour évaluer la rentabilité entre l'auto-assurance et une couverture externe, mais à la connaissance de M. Spielmann, aucune étude de ce genre a été faite depuis son entrée en fonction.

La réserve conjoncturelle, s'élevant à 59 millions de francs, a été évoquée comme une écriture comptable faisant partie des fonds propres, mais non mobilisable directement en tant que trésorerie. Elle peut servir à équilibrer un déficit mais ne peut pas être utilisée comme source de liquidités. En cas de situation exceptionnelle, comme une catastrophe, la commune devrait recourir à l'emprunt plutôt qu'à cette réserve.

Une nouvelle fois, des inquiétudes ont été exprimées sur le manque d'information transmise aux élus en amont concernant les dépassements budgétaires, ce qui limite leur marge de manœuvre.

Enfin, des interrogations ont été formulées sur la gestion des subventions, en particulier les écarts importants entre les montants budgétés et les montants effectivement versés à certaines associations. La commission a souligné le besoin d'une transparence accrue sur les décisions du Conseil administratif concernant la réallocation ou l'augmentation de ces subventions.

L'arrêté est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

M. Lorenzini : tout d'abord, je souhaite remercier notre Administration et particulièrement le service des finances pour leur travail. Grâce à cette gestion responsable, notre commune affiche aujourd'hui un excédent budgétaire important. C'est un signe de stabilité et cela doit nous permettre d'aborder les prochaines étapes avec confiance.

Mais cet excédent ne doit pas être vu comme une simple opportunité de dépenser davantage. Il nous offre surtout l'occasion de réfléchir collectivement à nos priorités, de poser des bonnes questions et de faire des choix cohérents au service de tous les Lancéens.

Nous devons tout d'abord continuer à investir bien sûr, à investir dans des projets utiles, porteurs de sens, qui améliorent concrètement la vie des habitants, mais nous devons aussi garder à l'esprit que chaque franc dépensé est un franc prélevé, que ces moyens, nous les devons à la confiance des contribuables qui attendent de nous des mesures et de la clarté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

C'est pourquoi nous pensons que ce bon résultat financier doit être l'occasion d'ouvrir un vrai débat sur la fiscalité communale, car si la situation le permet, il est légitime de se demander s'il ne serait pas temps d'envisager une baisse du centime additionnel, pas par dogmatisme bien sûr mais par cohérence, avec notre volonté de soulager les ménages et les acteurs économiques tout en maintenant une qualité de service élevé.

Nous ne sommes pas là pour démanteler ni pour bloquer bien sûr, mais nous sommes là pour proposer, pour construire et dialoguer. Et nous continuerons à défendre une gestion rigoureuse, humaine et responsable. Une commune forte oui, une commune généreuse oui, mais une commune qui reste lucide sur ses moyens et ses priorités.

M. Kouamé : Monsieur le Président du Conseil municipal, Mme la Maire, Mme la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs membres du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs du public,

Nous voilà aujourd'hui au moment de la lecture et de l'approbation des comptes à fin d'une législature qui termine sur un bilan positif.

J'aimerais ici rassurer mes collègues de droite qui, lors de la séance du Conseil municipal relative à l'approbation des comptes 2023, en mai 2024, et lors des discussions du budget, avaient émis des préoccupations sur les finances publiques à venir, notamment sur des postes de dépenses que nous, parti des Verts, considérons comme étant des investissements.

Ces investissements sont conséquents, certes, mais sont en conformité avec la taille et les besoins de Lancy. Nos valeurs reposant sur le bien-être sain de nos concitoyens, mais aussi sur la qualité de vie et d'emploi des collaborateurs de la Ville de Lancy, pour lesquels la pérennisation de certains postes avait été demandée, créant des crispations chez certains de nos collègues de droite.

Bien que nous déplorions le fait que les prévisions fiscales cantonales s'éloignent de la réalité, car sans cela nous aurions pu offrir un certain nombre de prestations supplémentaires à la population, nous nous réjouissons de l'état des comptes 2024.

Toutefois, il est fort important de rappeler qu'une collectivité à l'exception contrairement à une entreprise n'a pas pour objectif de réaliser des bénéfices, mais d'offrir des prestations de qualité à sa population, tout en veillant à l'équilibre budgétaire, nos recettes étant basées essentiellement sur des projections, il est préférable d'avoir un excédent qu'un déficit.

Nous sommes donc heureux de voir que nous avons raison d'être confiant et ne pouvons manquer de saluer le dynamisme du Conseil administratif pour cet excellent résultat, nos fiers collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, partant de l'éboueur ou collaborateur administratif à tous les chef.fes de service, aux auxiliaires engagés le temps de remplacements pour palier une absence, les employés de la petite enfance, crèches, EVEP, ou aussi les jeunes engagés lors des jobs d'été.

A nos concitoyens pour l'implication de la démarche d'optimisation de l'utilisation des ressources publiques, mais aussi la confiance donnée en nous choisissant comme élus.

Malgré la municipalisation des crèches, décriée par la majorité des élus de droite, depuis son entrée en application, malgré la pérennisation de certains emplois au sein de la Ville, soutenue par nous, le groupe des Verts, et nos alliés, les Socialistes, mais décriée par certains de nos homologues, malgré les investissements sociaux, culturels, et autres, visant le bien-être de nos concitoyens, jugés gargantuesques par certains, nous sommes à des comptes qui affichent un excédent de Fr. 7'106'000.--, comparé aux Fr. 187'000.—de 2023 et de l'an passé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Il est vrai que d'une année à l'autre, nous avons une augmentation de charges de 2023 à 2024, les charges ont augmenté de plus de Fr. 25 millions. Toutefois, ces charges ont été absorbées par des revenus qui sont passés de Fr. 174 millions à Fr. 206 millions. Les faits sont : diminution de la dette de Fr. 14 millions, une réserve conjoncturelle de Fr. 59 millions inscrite au capital propre, l'augmentation, voire le doublement des revenus fiscaux des personnes morales de 2023, passant de Fr. 25 millions à près de Fr. 53 millions, des revenus des personnes physiques qui passent de Fr. 76 millions à plus de Fr. 94 millions.

Ces comptes démontrent que la Ville de Lancy peut faire face aux défis de la transformation démographique qu'elle est en train de vivre.

A la lecture de ces comptes, je ne peux m'empêcher de penser à l'actualité, soit de l'initiative « j'y vis, j'y paie » du 18 mai. En cas d'acceptation de cette initiative et dans une large mesure, son contre-projet, une ville comme la nôtre pourrait perdre Fr. 10 millions, ce qui équivaldrait à, par exemple, deux tiers des projets des bibliothèques, la péjoration de l'offre aux écoles primaires, co-budgétaire aux associations et maisons de quartier, rénovation aux infrastructures sportives, donc Fr. 10 millions en moins sur nos comptes.

Nous aimerions attirer l'attention des uns comme des autres au-delà de la bannière politique, de prendre l'ampleur et la portée de cette initiative et de lui donner le sort qui sera favorable pour Lancy et la plupart des communes urbaines comme la nôtre. Faute de quoi, le prochain Conseil sera dans l'obligation d'augmenter les impôts, ce qui ne sera pas une solution optimale justement, comme le souhaite mon pré-opinant.

Lancy est un endroit où il fait bon vivre et cela doit continuer. Aussi, nous devons en tant que Lancéens le préserver pour les générations futures au-delà de notre appartenance politique.

Je voudrais terminer par des remerciements spéciaux à l'ensemble du Conseil municipal, qu'il soit de gauche ou de droite, pour ces comptes positifs qui résultent aussi du fruit de nos efforts à tous et toutes avec notre casquette de politicien de milice et ces heures consacrées à arriver à un budget, puis des comptes corrects.

Vous pouvez vous applaudir.

De ce qui précède, le groupe des Verts, par ma voix, votera oui pour ces comptes.

M. Yilmaz : le groupe socialiste salue le travail rigoureux de l'équipe financière, reflet d'une gestion saine des finances communales.

Nous tenons à rappeler que, malgré les craintes répétées exprimées par la droite – notamment concernant l'augmentation des prestations à la population ou la municipalisation des crèches – les comptes restent largement positifs avec un excédent de plus de Fr. 7 millions, comme l'a dit mon pré-opinant. Ces mesures permettent de renforcer le bien-vivre à Lancy sans compromettre l'équilibre budgétaire.

Il est important de rappeler que ces mesures permettent de fournir des prestations publiques de qualité, essentielles à la cohésion sociale et à la qualité de vie dans notre ville.

Des amortissements complémentaires ont pu également être réalisés à hauteur de Fr. 18 millions et la dette a également été réduite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Par ailleurs, nous relevons une certaine contradiction dans la position de la droite : tout en exprimant leur inquiétude face à une supposée fragilisation des finances communales, ils soutiennent des initiatives ou des politiques fiscales qui entraîneront une diminution des recettes pour la commune. D'ailleurs, une nouvelle votation telle que « J'y vis, j'y paie ! » pourrait engendrer une perte estimée à Fr. 10 millions. Une telle orientation compromettrait clairement notre capacité à garantir des prestations publiques solides et équitables.

Le parti socialiste remercie l'ensemble de l'administration communale, et en particulier le service des finances, pour l'excellente tenue des comptes. Nous voterons favorablement les comptes 2024.

M. Dérobert : je serai beaucoup plus court que tous mes pré-opinants. Je vais remercier l'administration pour l'établissement de ces comptes qui, en apparence, sont en effet très bons.

Quand je dis que ces comptes sont en apparence excédentaires, il en résulte principalement que ce sont 10 rattrapages des années précédentes qui nous amènent à être excédentaire et non pas une année extraordinaire. Donc, en effet, cette dernière année n'a pas été si mirifique que cela, les années précédentes ont été bien meilleures.

Comme cela a été rapporté par M. Yilmaz, nous regrettons, voire déplorons, des dépassements de budget sur certaines lignes, notamment la nature 30, qui concerne les frais de personnel. Si on nous a expliqué un certain nombre de choses, il y a quand même plus ou moins Fr. 4 millions de dépassement. Notre préoccupation lors de la commission était de savoir comment nous pouvions gérer et garantir un budget si de l'autre côté il y avait un certain nombre de dépenses.

Donc, oui, Mesdames et Messieurs, la commune ne va pas trop mal, oui la commune peut se permettre d'avancer dans des projets qui sont concrets et bénéfiques pour la population, oui la commune peut aussi se permettre de réfléchir comme le disait le premier interlocuteur sur ce sujet, mon collègue PDC, à réfléchir au centime additionnel, ce que nous appelons de nos vœux depuis un certain nombre d'années. Malgré tout, nous ne sommes pas sereins, comme toujours Genève n'a pas un problème de recettes, Genève a toujours assez d'argent, Genève a principalement un problème de dépenses. C'est la même chose à Lancy, nous continuerons à être attentif aux dépenses, et aux dépenses superflues qui pourraient arriver et qu'on note de temps en temps dans notre commune.

M. Couto : le groupe MCG remercie aussi l'Administration, ainsi que tous les collaborateurs de la Ville de Lancy, en particulier le service des finances pour le bon résultat aux comptes 2024.

Comme certains de mes pré-opinants de droite l'ont dit, les recettes ont heureusement été assez positives ces dernières années. Comme on l'a déjà fait savoir par le passé, nous pensons qu'il faudrait réfléchir à une possibilité de diminuer le centime additionnel et ainsi soulager un peu les finances des familles lancéennes, tout en maintenant bien sûr un équilibre avec les prestations qu'on doit fournir à la population qui doivent être de qualité.

Nous pensons qu'il y a une bonne marge pour aller dans ce sens-là. Pour tout cela, nous voterons quand même les comptes 2024.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC),

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2024 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Vu la délibération concernant les amortissements complémentaires 2024 voté le 12 décembre 2024, pour un montant total de Fr. 18'218'076.--,

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité ;*
2. *D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de Fr.199'660'352.25 aux charges et de Fr. 206'766'440.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 7'106'087.75 ;*

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 25'321'892.13 et résultat extraordinaire de Fr. -18'215'804.38.

3. *D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de Fr. 24'626'439.53 aux dépenses et Fr. 12'590'781.96 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 12'035'657.57 ;*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 749'326'352.42 ;*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de Fr. 12'806'598.59 et dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels ;*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

L'arrêté 412-25.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Gachet : je tenais à mon tour à vous remercier de votre confiance de par le vote que vous avez fait ce soir. Je tenais aussi à remercier sincèrement le service financier, Mme Touzelet et M. Santangelo pour le travail fourni. C'est un travail extrêmement compliqué, très dense, et vous l'avez vu, à la hauteur des charges et des recettes qui sont dans les comptes. C'est un travail qui est colossal et je tenais sincèrement, au nom du Conseil administratif, à les remercier pour leur rigueur et leur professionnalisme.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

- e) **Frais d'accompagnement sur les phases d'étude générale, d'étude détaillée, acquisition et mise en place d'un système d'information (SI) achat – Crédit d'investissement (Fr. 595'000.--) (413-25.04) – Rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 (M. Serhat YILMAZ)**

=====

M. Yilmaz présente le sujet : Mme Gachet présente le crédit d'investissement de Fr. 595'000.-- destiné à instaurer une politique d'achat centralisée, projet lancé en 2023 avec Melioris. La Ville souffre actuellement d'un éclatement des achats entre services, sans cadre commun, ce qui nuit à l'efficacité. L'objectif est double : centraliser les achats et mettre en place un système informatique dédié.

Mme Touzelet explique que l'audit de Melioris a révélé une multiplication des fournisseurs, des achats non coordonnés, un manque de traçabilité et une impossibilité de négociation globale. Le projet comprend trois étapes : état des lieux, définition des besoins et critères, puis implémentation d'un outil informatique intégré au SIAG, permettant un suivi budgétaire, une base de données analytique et des profils utilisateurs différenciés.

Deux postes d'acheteurs seront créés. Leur rôle : accompagner les services, contractualiser, optimiser les commandes. Selon l'étude de Melioris, les économies attendues sont de 500'000 à 700'000 francs par an grâce à la massification, la standardisation et la réduction des interlocuteurs.

Un commissaire exprime son soutien au projet, mais s'interroge sur l'intégration de critères de durabilité et de proximité. Mme Touzelet confirme leur intégration dans les cahiers des charges. Un autre commissaire demande des précisions sur le coût du logiciel et sur la nécessité d'un poste spécialisé en marchés publics. Il est alors expliqué que le chiffrage est basé sur des projets comparables, et que les compétences en marchés publics sont aujourd'hui externalisées.

Un commissaire exprime sa crainte sur l'impact des petits commerçants locaux fournissant des prestations à la Ville. Mme Touzelet reconnaît un risque marginal mais insiste sur des mécanismes de soutien parallèle. Mme Gachet complète en disant que la centralisation visera surtout les achats à fort volume, avec une gestion en flux tendu. Les prestataires devront garantir des livraisons adaptées à ce fonctionnement.

Mme Touzelet précise que certains achats ponctuels resteront possibles via les notes de frais, sous règlement spécifique. Un commissaire exprime son inquiétude sur le rôle des acheteurs et de la formalisation des règlements d'achat. Il est confirmé qu'un cadre uniforme sera défini et appliqué à tous les services.

Le Président souligne la nécessité de coordination entre services. Mme Gachet répond que les préférences individuelles devront parfois céder à la logique d'uniformisation, sans pour autant exclure les spécificités. Les acheteurs appliqueront des choix collectifs, notamment en matière d'écologie.

L'arrêté est accepté par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cet arrêté.

Vu la mission achats menée par la société Melioris SA,

Vu les recommandations qui en ressortent,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Vu la présentation faite au Conseil administratif le 14 janvier 2025,

Vu le souhait du Conseil administratif de poursuivre ce projet,

Vu la volonté de mettre en place une politique d'achats au sein de la Ville de Lancy,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 16 avril 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 595'000.— destiné aux frais d'accompagnement sur les phases d'étude générale, d'étude détaillée et mise en place d'un SI achats ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0220.52000, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0220.14200 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2026, sous la rubrique 0220.33200 ;*

L'arrêté 342-23.11 est accepté par 26 oui, 0 non, 5 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 31 MARS 2025 –
RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ****a) Présentation de la démarche « Une alimentation saine et durable dans les restaurants scolaires »**

=====

Ce projet, porté conjointement par les services des affaires sociales et de l'aménagement du territoire, vise à améliorer la qualité nutritionnelle et écologique des repas scolaires, tout en maintenant le plaisir gustatif et en réduisant le gaspillage alimentaire.

Lancé en 2023 à la suite d'un durcissement des critères du label Fourchette Verte, le projet a rencontré certaines résistances, notamment face à l'introduction de deux repas végétariens par semaine. Une phase d'analyse approfondie a été conduite auprès des enfants, des parents, des encadrants et du personnel de service, permettant de dégager un plan d'action structuré et une charte d'engagement. Ces documents, adoptés par le Conseil administratif, encadrent des actions ciblées autour de la diversité alimentaire, la durabilité, la sensibilisation et la modernisation des équipements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Des ateliers participatifs avec les enfants et les familles ont été menés, et des partenariats envisagés avec des associations telles que La Virgule pour valoriser les surplus. La communication autour des menus est également repensée pour plus de clarté. Le projet prévoit des investissements pour remplacer du matériel vétuste et aménager les espaces de repas. Deux niveaux de gouvernance ont été mis en place pour assurer le pilotage et le suivi, avec une attention particulière portée à l'implication de tous les acteurs, y compris les enseignants, les parents et les enfants.

b) Divers

=====

En fin de séance, un point divers a été soulevé concernant la sécurité dans le préau de l'école des Palettes, où des trottinettes et vélos circulent de manière dangereuse. Des demandes de signalisation plus claire ont été transmises aux services concernés.

La séance s'est conclue sur une ouverture à un futur état des lieux global des infrastructures scolaires, compte tenu de la pression démographique croissante.

**11) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 14 AVRIL 2025 –
RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN****Divers**

=====

- Chemin de la Colline : Travaux SIG terminés deux semaines en avance.
- Passerelle du nant Manant : Réalisation prévue pour 2026.
- Nouveaux locaux du service de l'environnement : Emménagement dès le 14 avril, fin des aménagements prévue en juin 2025.
- Restaurant du Tennis Club : Un commissaire demande une rénovation. Réponse de Mme Moyard : dossier relancé en prochaine législature.

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 15 AVRIL 2025 –
RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****a) Divers**

=====

Maison du concierge - école du Plateau : demande de dérogation à l'article 2, alinéa 2 LGZD pour éviter l'établissement d'un Plan localisé de quartier. Le Conseil administratif a approuvé cette dérogation le 18 mars 2025.

Résolution 30Km/h du 10 avril 2025 : le Conseil administratif a écrit pour demander un entretien avec le Canton pour parler directement du sujet sous un aspect technique. Au niveau communal, le Conseil administratif a lancé une étude pour établir un bilan de la situation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Stratégie cyclable : un point de situation est demandé, en particulier sur l'état de situation des aménagements, des flux cyclables, etc. Il est proposé d'y répondre à la prochaine séance de la Commission.

Étude Bureau prévention accidents : plusieurs lieux avaient été identifiés comme dangereux. Il est demandé ce qui a été fait depuis cette étude. Il est répondu que la Commune souhaite tout finaliser avec le Canton afin de faire les travaux en même temps dans tout le périmètre visé vu que certains lieux visés sont cantonaux. Les travaux sont envisagés pour 2026. Le Canton finalise encore les études. Les travaux communaux doivent être intégrés à cette étude.

13) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 16 AVRIL 2025 – RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ

Divers

=====

Mme GACHET a annoncé qu'un document écrit serait prochainement transmis pour clarifier plusieurs éléments encore en attente, notamment des interrogations soulevées aux pages 7 et 99, ainsi que des points concernant les droits acquis, les allocations, le financement de la passerelle de la Visiteuse et le projet d'école du Plateau.

Elle a également informé la Commission qu'un groupe important de communes genevoises a engagé une action contre l'Administration fiscale cantonale. Ces communes contestent le fait qu'elles versent systématiquement une taxe de 3 % sur les montants recouvrés par l'AFC, alors que le coût réel de ce service serait bien inférieur, situé entre 0,2 % et 0,5 %. Ce différentiel représenterait un excédent estimé à 55 millions de francs, ce qui revient à un financement indirect de 63 millions par les communes au bénéfice de l'AFC. La démarche engagée le 30 mars vise à remettre en cause cette pratique, mais elle ne pourra pas s'appliquer rétroactivement. Il faudra attendre la décision du tribunal pour connaître l'issue de la procédure.

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

14) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M104A-2024 « PREVOIR UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE POUR TOUS LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE QUARTIER »

Introduction

Déposée en février 2024 et amendée en novembre 2024, cette motion pointait l'insuffisance des infrastructures sportives dans la planification des quartiers.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements urbains*
- 2. Inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.)*
- 3. Construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Ci-dessous, vous trouverez chacune des trois invites de la motion avec les éléments de réponses en lien.

1. Relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements urbains

Afin d'intégrer les infrastructures sportives dans ses projets urbains, le SAT a proposé plusieurs stratégies couvrant l'ensemble du territoire.

Premièrement, le Plan directeur communal 2020 identifie « les 10 priorités pour le futur ». La 10^{ème} priorité s'intitule « Stimuler l'économie locale, la culture et les sports » et se traduit par l'objectif politique : encourager la pratique du sport par une offre adéquate en infrastructures sportives.

Les services techniques de la Ville de Lancy ont donc identifié les besoins en infrastructures sportives à l'échelle du territoire communal. Le PDCom dédie une fiche aux équipements sportifs. L'un des objectifs principaux de celle-ci consiste à identifier précisément les besoins en infrastructures sportives par le biais d'enquêtes liées à l'utilisation des équipements et à la pratique du sport.

Des mesures engagées sont également inscrites dans le PDCom :

- Ouverture d'un Skateplaza dans le parc Louis-Bertrand (réalisé en 2018) ;
- Rénovation du Tennis Club du Petit-Lancy (en cours) ;
- Création d'une halle sportive dans le pôle sportif de Florimont (inaugurée en 2022) ;
- Réalisation de l'exploitation annuelle du bassin olympique de Marignac (2019) ;
- Création d'un dojo à l'école de Tivoli (en cours) ;
- Création d'un parcours santé dans le nouveau quartier de la Chapelle (inauguré en 2022) ;
- Rénovation de la pataugeoire des Palettes (en cours).

De plus, la fiche Espaces publics et espaces libres du PDCom présente cinq axes stratégiques, avec des objectifs partagés. En matière de mobilité, il s'agit notamment de garantir que les futurs espaces soient prioritairement accessibles par des modes doux.

S'ajoute à cela la fiche mobilité douce, qui pose comme objectif de développer un « réseau communal structurant de mobilité douce ». Il est également question de considérer le bien-être des piétons afin d'offrir des espaces publics attractifs.

Ainsi, l'état de santé de la population étant corrélé au triptyque social-sport-santé, la mobilité active est favorisée dans la conception des espaces publics et des espaces libres.

Finalement, dans le cadre de la stratégie foncière de la Ville de Lancy, le SAT a développé une méthode visant à optimiser et rationaliser le patrimoine financier lancé dans le but d'y intégrer, de façon prioritaire, des équipements publics et notamment des infrastructures sportives quand cela est utile à l'administration. L'objectif est de formaliser et calibrer les besoins et de les intégrer dans les bâtiments existants ou de les intégrer à la programmation de futurs PLQ ou grands projets d'envergure.

Pour identifier les besoins, un questionnaire a été adressé aux chef-fes de service afin de définir leurs besoins. Le SDSL a donc transmis les besoins suivants en matière d'équipements sportifs :

- Halle de Parkour & Rock-Acrobatique : une salle de sports urbains est prévue au programme de la Porte-Sud. La question du Rock-Acrobatique reste en suspens.
- Salle omnisports triple : une salle omnisports triple double catégorie B est intégrée dans le secteur Porte-Sud avec des gradins de 400 places.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

- Terrain de football couverts 5V5 : une réflexion est en cours pour l'intégrer aux futures halles de logistiques urbaines dans le secteur de la Praille et en dernier recours à la Porte-Sud.
- Halle de beach-volley : demande de la Ville de Lancy pour intégrer ce programme dans le secteur de Porte-Sud. Cependant ce programme a été écarté de ce site pour des raisons techniques et financières.
- Halle de grimpe et blocs d'escalade : blocs d'escalade intégrés sur le site de Surville dans le projet Genève-Montagne et des réflexions sont en cours pour intégrer ce programme dans le secteur de Porte-Sud. Projet privé
- Halle de pétanque : pas de localisation définie.
- Salle d'arts-martiaux : pas de localisation définie.
- Halle de sports urbains : un projet de halle de sports urbains est déjà intégrée au secteur Porte-Sud.
- Création d'un parcours sportif au Petit-Lancy, à l'instar de celui du quartier de la Chapelle-Les Sciers.
- Halle des raquettes (padel, badminton, tennis de table et tennis) au Petit-Lancy (parcelle du Lancy Tennis Club).
- Locaux sportifs (yoga, pilates) dans le cadre de la stratégie des rez-de-chaussée actifs répartis sur l'ensemble du territoire.

2. Inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.)

Depuis plusieurs années, les services techniques ont déployé une stratégie de développement d'équipements publics, dont les infrastructures sportives dans les projets de quartier.

En effet, le SAT réalise notamment des études programmatiques en parallèle de l'élaboration ou de la réalisation des Plans localisés de quartier. Ces périmètres sont les dernières poches de mutation urbaine au sens large à Lancy, et donc, les périmètres les plus propices à l'accueil d'équipements publics. Pour exemple, dans le cas du développement du quartier des Semailles et du quartier de Surville des études ont été menées. Ces dernières ont permis d'identifier un besoin d'espaces de sports déstructurés dans l'espace libre ou sur les toitures. Ces besoins identifiés ont été confirmés par le SDSL et seront intégrés par le SAT dans les projets.

De plus, les deux services collaborent étroitement dans le cadre d'études thématiques. C'est le cas, par exemple, de l'étude récente concernant l'offre de piscines sur le territoire lancéen qui a conclu que la commune dispose d'une offre suffisante en la matière. Ce constat a ainsi conduit à un réajustement dans le cadre des PLQ de Chapelle-Gui et Ancien-Puits, qui comprenaient initialement des surfaces destinées à de futures piscines. Ces espaces ont finalement été remplacés par d'autres programmes, en réponse à cette nouvelle évaluation des besoins.

Il est également à noter que tous les PLQ font l'objet de démarches participatives aux analyses des besoins définis par les services techniques communaux s'ajoutent les attentes des habitantes, recueillies lors des séances de concertation. En effet, dans le cadre de tous les projets urbains (PLQ), des concertations publiques sont organisées et permettent de relever les besoins en équipements sportifs directement auprès des usagers au moment de l'élaboration du PLQ. Le SAT intègre ensuite, dans la mesure du possible, ces besoins au projet.

Dans les planifications urbaines, des groupes scolaires comprenant des salles de gym ont déjà été intégrés dans plusieurs PLQ, comme celui de Chapelle-Gui ou encore de l'Ancien-Puit. Afin de rendre ces espaces disponibles, les services techniques ont la volonté d'ouvrir ces salles au public en dehors des heures d'ouvertures d'école.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Même hors PLQ, des démarches participatives sont organisées. En l'occurrence, dans le cas du Masterplan des Marbriers, le processus de concertation mené avec les résident.es du quartier a permis de mettre en perspective les besoins des habitant.es avec ceux identifiés par le SDSL. Il est intéressant de relever que, dans ce cas, les besoins en infrastructures sportives ne sont ressortis ni dans les retours de la population, ni dans les besoins du SDSL. Toutefois, la notion de sport déstructuré dans les espaces publics et les espaces verts sera intégrée.

3. Construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier.

Il est à noter que des programmes sportifs sont prévus pour les projets ci-dessous.

Grands projets cantonaux

Sur le territoire lancé

- Grand projet du PAV – porte Sud : développement d'un projet intercommunal avec 3 salles omnisports, correspondant au standard de salle double B. Accompagnement du projet sportif de l'association Genève Montagne prévoyant une voie d'escalade pouvant aller jusqu'à 30m.

Dans le secteur, insertion des programmes sportifs privés pressentis par Genève sport (hockey, football et rugby) pour les professionnels (élite). Airloop pourrait également être intégré au projet et développer du trampoline, padel et parkour.

- Patinoire de Trèfle Blanc (cantonal) : construction d'une patinoire principale de 8'500 places et d'une patinoire secondaire de 330 places. Réalisation d'environ 18'000m² d'espaces publics en relation directe avec la patinoire.
- Genève Montagne Surville : développement d'un projet culturel autour de la montagne et maintien et amélioration des blocs d'escalades sur site. Slackline pérennisée.
- Vision sur le pôle sportif au Sud à développer : réflexion concernant les possibles synergies, mutualisation et interconnectivité entre les 5 infrastructures : la patinoire de Trèfle Blanc, le site de Porte Sud, le stade de Genève, la piscine et le stade Marignac. Ces infrastructures sportives revêtent une importance majeure à l'échelle du Canton. Des réflexions portant sur le lien entre ces infrastructures à travers un parcours sportif connectant les infrastructures entre elles.

Projet d'échelle locale à développer par le SDSL

- Projet d'étude programmatique Marignac : étude repensant les espaces publics et le parc incluant une prospection foncière pour étendre le périmètre du site du stade.
- Stade des Fraisières : des vestiaires genrés et en libre accès sont en cours de réflexion et de création, ainsi qu'une buvette.
- Pôle Florimont : en développement.
- Tennis club Petit-Lancy : étude en cours sur les possibilités de diversification des programmes sportifs sur site (padel, tennis de table, tennis → pôle raquette).
- Parcours sportif dans l'espace public : l'avenue Eugène-Lance comme parcours urbain : réflexion sur un parcours urbain permettant de lier les différentes infrastructures du hub sportif lancé.
- Fitness urbains / places de jeux : étude en cours pour l'installation de streetworkout dans les quartiers en mutation (Semailles, Marbriers, Surville).
- Villa la Solitaire : équipement temporaire terrain pendant l'été, projet en coordination avec le SASL.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Projets privés et offres complémentaires existants

- Airloop
- Planet climbing
- Fitness
- Small city

Il est important de souligner qu'il existe également des cas de figure ne permettant pas la construction ou l'installation d'infrastructures sportives. En effet, le cas du PLQ n°29'990 « Bac-Maisonnettes », dont le périmètre est restreint, ne possède pas d'équipements sportifs puisqu'il est situé à proximité d'infrastructures sportives. Cela étant, ce quartier devra répondre à la stratégie des espaces publics et mobilité du PDCoM établit comme ligne directrice de construire des quartiers favorisant la mobilité active et contribuant au maintien d'un bon état de santé.

Dans le cas du MEP AXA, il s'agit d'un projet de transformation d'un bâtiment de bureaux en logements. Dans cet exemple, aucun équipement sportif n'est prévu car la Ville de Lancy ne détient pas la maîtrise foncière de la parcelle et que l'impact sur les espaces publics est limité. Toutefois, rappelons que de manière systématique, la question des infrastructures sportives est abordée et pensée (par exemple pour les locaux au rez-de-chaussée).

Par conséquent, il est essentiel d'examiner finement et pour chaque projet, la situation à une échelle macro pour évaluer si les infrastructures sportives existantes répondent aux besoins.

Hors territoire lancé

De plus, les infrastructures sportives limitrophes des autres communes viennent compléter l'offre du territoire lancé. Selon la nature et la taille des infrastructures, celles-ci rayonnent plus ou moins sur le territoire. Les grandes infrastructures sportives bénéficient donc à un bassin de population plus large. Ainsi, il est important de tenir compte des infrastructures existantes et en projet des communes alentour dans nos propres réflexions. Ainsi, la notion d'intercommunalité et de rayonnement régional fait partie intégrante de nos planifications.

- Cherpines : développement de la pièce D (PLO) : centre des trois raquettes (tennis, squash, badminton), piscine couverte, patinoire, salles de sports, fitness, mur de grimpe.
- Projet centre aquatique de la Fontenette (Carouge) : infrastructure venant compléter l'offre en piscine.
- Ville de Genève : crédit d'étude pour reconstruire le Centre sportif du Bout-du-Monde. Construction d'un nouveau pavillon des sports et le réaménagement des espaces extérieurs du site, piscine intérieure avec un bassin olympique, une halle pour un skatepark, une salle d'armes pour l'escrime, un espace sportif d'accueil de vie enfantine et une salle de musculation.
- D'ici 2030, concrétiser le grand parc des sports réunissant les sites de la Queue-d'Arve et des Vernets tel que prévu dans le Plan Directeur de Quartier du PAV (conditionné au déplacement de la Voirie).
- Gare des Eaux-Vives : le centre comprendra une piscine couverte de 25 mètres ouverte au public et aux écoles, une salle triple omnisport, une salle dédiée à l'escalade (nouveau à Genève).
- Bois des Frères et Vernier 115 :
 - o Reconstruction des 6 terrains de tennis et construction d'une halle couverte sur 3 terrains ;
 - o Construction d'un centre sportif dédié au tennis de table (centre régional) et au squash ;
 - o Création de la Maison du Sport ;
 - o Construction d'une auberge de jeunesse avec facilité d'accès pour les sportifs.
- Pré-Bois : projet intercommunal regroupant des communes de la rive droite concernant la réalisation d'un bassin couvert de 50 mètres à Cointrin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

- Les Evaux : projet en suspens de recevoir l'académie du SFC.
- Canton : plusieurs projets de pôle sportif ainsi que la nouvelle patinoire de Trèfle-Blanc.

15) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA QUESTION ECRITE QE129-2025 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES EVEP

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors du Conseil Municipal du 10 avril 2025, M. Mauro Martella a déposé une question écrite visant à obtenir la réponse à la question suivante :

Quel est le processus détaillé d'attribution des places dans les Espaces de Vie et d'Éducation Préscolaire (EVEP) à prestations élargies et à prestations restreintes, incluant les critères prioritaires et les modalités opérationnelles ?

Dans un contexte où les besoins des familles en places d'accueil préscolaire est supérieur aux places disponibles, la Ville de Lancy a municipalisé le domaine de la petite enfance avec notamment l'objectif de mettre en place un processus structuré, visant à garantir une gestion équitable et transparente des inscriptions et des attributions dans ses Espaces de Vie et d'Éducation Préscolaire (EVEP). Cette organisation, centralisée au sein du Service de la Petite Enfance (SPE), repose sur un canal unique d'inscription, des critères précis de validation, ainsi qu'un système d'attribution structuré et encadré par le Règlement relatif aux espaces de vie et d'éducation préscolaire à prestations élargies et prestations restreintes.

I. Une porte d'entrée centralisée et réglementée

Une demande de place d'accueil en EVEP débute par une demande d'inscription en liste d'attente via un portail unique dédié aux parents. Depuis peu, cette procédure s'effectue exclusivement en ligne à l'aide d'un compte e-démarches, offrant ainsi une meilleure traçabilité et accessibilité. Conformément à l'article 11 du règlement, toutes les demandes sont centralisées au SPE et peuvent être déposées tout au long de l'année.

Cependant, une demande d'inscription doit répondre à des critères stricts pour être considérée comme valide. Le critère principal étant le lien avec la commune, soit par la résidence, soit par l'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire lancelien (article 12 du règlement). Dans le cas des structures à prestations élargies, l'activité professionnelle des deux parents est un critère déterminant. Un taux d'occupation minimum de 40 % est requis, ce qui correspond au taux d'accueil minimum. Le taux d'occupation professionnel doit être égal ou supérieur au taux d'accueil demandé (ex. : une activité professionnelle de deux jours (40%) ne permet pas de demander trois jours (60%) d'accueil en EVEP (article 16). La vérification de ces éléments est assurée systématiquement par le SPE.

II. De l'inscription à l'attribution : entre attente et priorités réglementées

Une fois l'inscription validée, celle-ci est placée sur une liste d'attente électronique, triée chronologiquement de la plus ancienne à la plus récente. L'antériorité de l'inscription déterminera l'ordre de priorité lors des attributions. A ce stade, il est impératif que les familles renouvellent leur demande tous les six mois pour éviter l'archivage automatique de l'inscription tel que prévu dans le règlement. Une inscription non renouvelée est automatiquement archivée et retirée de la liste d'attente. Une famille dont l'inscription a été archivée mais qui souhaite

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

toujours une place doit impérativement effectuer une nouvelle demande, laquelle sera enregistrée à la date du jour de dépôt.

Les attributions peuvent survenir tout au long de l'année, au gré de la vie des familles (déménagement, modification des besoins ou résiliation d'un contrat notamment). Toutefois, la période d'attribution principale s'étend de janvier à avril. La période est volontairement étendue entre janvier et avril afin de répartir la charge de travail, considérable, entre les attributions et les ajustements. À titre d'exemple, un·e gestionnaire traite actuellement jusqu'à 270 dossiers pour un équivalent plein temps, alors que l'estimation idéale est estimée à 220 dossiers.

Durant cette période, le processus d'attribution se déroule en deux temps. Dès janvier, le premier tour est consacré aux attributions internes (article 19 alinéa 1) : d'abord les renouvellements et changements d'abonnements, puis les transferts entre structures, d'une prestation restreinte vers une prestation élargie ou inversement.

Une fois les attributions internes effectuées, les places encore disponibles sont attribuées lors du deuxième tour, qui s'étale généralement de février à avril, en suivant l'ordre de priorité suivant : les fratries, les résidents et enfin les travailleurs lancéens (article 19 alinéa 2). À chaque étape, l'ordre d'arrivée de l'inscription et la concordance des souhaits des familles avec les disponibilités sont des éléments décisifs.

La concordance entre souhaits et disponibilités peut être partielle. Ainsi, la place proposée peut ne pas correspondre à 100% à la demande.

*A titre d'exemple, une famille qui demande le **lundi, le mardi et le mercredi**, se verra quand même proposer une place disponible uniquement le **mardi et le mercredi**.*

*La place ne sera en revanche pas proposée à une famille qui n'a pas coché la case « horaires flexibles » si elle demande le **lundi et le mardi** alors que la place n'est disponible que le **mercredi et le jeudi**.*

Une place peut ainsi être proposée et refusée par plusieurs familles, ce qui contribue fortement à la longueur du processus qui s'étend de février à avril. Sous certaines conditions prévues à l'art. 12 al. 3 et 4, le refus d'une place peut néanmoins porter l'inscription en fin de liste d'attente.

III. Les cas particuliers : priorité urgences et incompréhensions fréquentes

Dans certains cas, l'attribution d'une place peut s'avérer urgente. Ces situations particulières bénéficient d'une priorité d'attribution lorsqu'une place est disponible. L'article 20 du règlement prévoit une procédure spécifique pour ces situations jugées critiques pour le développement de l'enfant. Parmi les situations considérées comme urgentes figurent notamment les retards de langage, les difficultés alimentaires, le manque d'interactions sociales, les déficits de stimulation linguistique, ou un manque de sécurité lié au handicap d'un parent.

Ces demandes, soutenues par des institutions reconnues (SPMi, HUG, foyers), sont examinées par une commission interne qui se réunit en principe une fois par mois et composée de plusieurs professionnel·les (gestionnaire de la liste d'attente, psychopédagogue, adjointe à la cheffe de service, administrateur). En cas de doute, la décision peut être portée à un niveau supérieur, incluant la cheffe de service ou la magistrate.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Par ailleurs, certaines familles peuvent percevoir le système comme injuste, notamment lorsqu'un voisin obtient une place alors que leur propre demande a été déposée à une date antérieure. Ce sentiment s'explique par des différences, parfois subtiles mais déterminantes, entre deux situations qui semblent à première vue identiques telles que : le nombre de jours demandés, le choix plus ou moins large des EVEP, ou encore la date de naissance de l'enfant, critère qui détermine au jour près son groupe d'âge (bébé, petit, moyen, grand).

Le bon déroulement de l'ensemble de ce processus repose sur le travail rigoureux de l'équipe administrative du SPE. Avec 11 structures et près de 850 enfants accueillis quotidiennement, l'équipe doit gérer un volume conséquent de tâches : propositions de places, collecte et vérification de documents, calculs financiers, préparation des contrats, constitution des groupes, tout cela en parallèle de la gestion quotidienne des relations avec les familles. Ce travail de l'ombre mérite une reconnaissance appuyée pour son impact direct sur la fiabilité du service.

Le processus d'inscription et d'attribution des places en EVEP à Lancy est le fruit d'une organisation rigoureuse et réglementée, fondée sur des principes de transparence et d'équité. Si certaines situations peuvent susciter de l'incompréhension, elles répondent néanmoins à une logique réglementaire et humaine qui cherche à concilier au mieux les besoins des familles avec les capacités d'accueil disponibles. À travers ce système, le conseil administratif réaffirme son engagement pour une politique de la petite enfance de qualité, au bénéfice des tout-petits et de leurs familles.

16) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA QUESTION ECRITE QE130-2025 RELATIVE AUX ILOTS DE CHALEUR

Question

Crédit d'investissement 364-24.05 (Lutte contre les îlots de chaleur) : À ce jour, pourriez-vous fournir un état des lieux détaillé concernant l'installation des pergolas prévues aux endroits suivants, conformément à l'exposé des motifs qui indiquait leur réalisation à la fin septembre 2024 :

- Préau de l'école de la Caroline
- Préau de l'école du Bachet-de-Pesay
- Préau de l'école du Plateau
- Préau de l'école du Petit-Lancy
- Aire de jeux du Square Clair-Matin
- Aire de jeux de l'Espace Palettes
- Coin grillade du Parc Navazza-Oltramare
- Espace de liberté pour chiens des Palettes
- Espace de liberté pour chiens Villa Tacchini"

Réponse

En premier lieu et comme vous avez pu le remarquer, la mise en œuvre des mesures qualifiées dans ledit message ont pris un certain retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Ce retard est étroitement lié à notre volonté de tester certaines mesures constructives au préalable de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures, tout en se coordonnant au mieux avec les Directeurs et Directrices d'écoles ainsi que les services cantonaux cantonaux.

Dans ce cadre, les terrains multisports de l'école du Plateau et de l'école du Bachet (les deux sites les plus chauds), se sont déjà vus équipés l'année dernière d'un système de voilage, qui nous a d'ores et déjà permis d'améliorer la mise en œuvre et les surfaces ombragées.

En parallèle, l'ensemble des systèmes d'ombrage évoqués dans le message adopté, à l'exception de l'aire de jeux de l'espace Palettes ; vont être mis en place d'ici fin juin, sous réserve de problèmes ou retards non anticipables en l'état. Pour la dernière aire de jeux, nous n'avons en l'état pas encore reçu l'autorisation de construire, inhérente à l'accord de l'Office fédérale des routes (OFROU), propriétaire de la parcelle.

Il sied de préciser que le Conseil administratif est particulièrement attentif à établir le plus rapidement possible lesdites mesures attendues et ceci avant les fortes chaleurs de l'été.

POINTS FINAUX

17) VALIDATION DU PLANNING DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU BUREAU POUR L'ANNEE 2025-2026

M. Colleoni : je vous propose de voter, de façon formelle, le planning pour la nouvelle législature.

Vote accepté par 29 oui, 1 non, 3 abstentions.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Fischer : ma question s'adresse à M. Bonfanti. Est-il vrai qu'un chef de service est en train de quitter l'administration ?

M. Petite : j'ai une question assez simple et pour boucler la boucle, puisqu'en 2020, quand on avait discuté lors d'une Commission de l'environnement et du développement du quartier de Surville, au moment où le quartier allait se développer et on avait évoqué la question des abattages d'arbres et des replantations d'arbres. Je voulais savoir aujourd'hui où on en était en termes d'abattages et de replantations d'arbres dans ce PLQ qui est bien développé maintenant.

Mme Beun : j'aurais une question sur les bons TPG. De nombreux habitants demandent d'avoir accès aux bons TPG. Malheureusement, ceux-ci sont très vite distribués et il n'y en a pas assez pour la population. Est-ce que l'année prochaine, on pourrait augmenter le nombre de ces bons TPG, afin que toute la population, du moins une grande partie, puisse en profiter.

M. Bonfanti : pour répondre à M. Fischer, M. Hasler quittera l'administration communale à la fin du mois de mai.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Pour M. Petite, j'ai regardé les statistiques, depuis le début du développement du quartier de Surville, il y a 145 arbres qui ont été abattus, 136 qui ont été replantés. Donc, nous avons actuellement un delta de -9 arbres.

Au niveau des mesures compensatoires, avec les autorisations qui ont été données, nous sommes à un montant de Fr. 941'000.— et Fr. 552'000.— ont été utilisés sur le PLQ de Surville.

Pour Mme Beun, pour les bons TPG, il faut savoir que maintenant les jeunes peuvent avoir un abonnement annuel TPG gratuit, que les seniors peuvent avoir un abonnement à moitié prix et que nous avons donc ouvert une nouvelle ligne de subvention TPG, qui n'existait pas, qui est pour les actifs. Le nombre de bons doit être à peu près de 1800. Il faut savoir que si on voulait répondre à l'ensemble de l'offre, on devrait en mettre 20000. Vous faites 20000 x 100 et vous voyez la somme qu'il faudrait mettre au budget.

Je vais être un peu taquin, Mme Beun, demander une baisse d'impôt qui a un impact sur nos recettes et venir demander une augmentation des subventions TPG, c'est un peu curieux.

19) HOMMAGE AUX CONSEILLERES MUNICIPALES SORTANTES ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTS

Mme Gachet : on s'est réparti les différents conseillers et conseillères municipales par rapport aux commissions auxquelles les uns et les autres ont participé, et j'ai ce soir le plaisir de célébrer Anne Bonvin-Bonfanti, qui a siégé dans deux de mes commissions, à savoir Finances et Sports. Elle a même eu l'occasion d'être vice-Présidente et Présidente des Finances. Elle a également siégé à la Commission de l'administration.

Résumer Anne, c'est complexe, parce qu'on n'a pas toujours été d'accord, par contre, c'est un hommage que je souhaite te rendre, c'est le travail fourni, l'analyse des dossiers, une connaissance des dossiers que tu avais et qui, de temps en temps quand même, mettait en lumière des points auxquels je n'étais pas forcément préparée, ou en tout cas poser des questions qui m'ont parfois surprise, mais toujours dans un objectif d'aller plus loin et de se poser des questions que je ne me serais pas posé. C'est un remerciement que je te fais ce soir parce que cela n'a pas toujours été simple parce qu'il fallait essayer de trouver une réponse ou voir comment on pouvait apporter une solution à la question, mais cela m'a permis d'avancer et d'ouvrir des pistes de réflexion auxquelles je n'avais pas pensé. Chère Anne, un tout grand merci pour ton investissement et j'espère te retrouver dans le public pour des questions du public, c'est toujours un vrai plaisir d'échanger avec toi.

Ensuite, Laurent Brun.

Laurent a repris un mandat de Conseiller municipal en 2022. Il a participé à une commission qui nous est chère, c'est la Commission des sports, à la Commission des travaux. Et puis, il a également représenté le Centre dans la commission Lancy Florimont. Laurent est un personnage particulier parce qu'il ne s'exprime pas forcément, mais par contre, il réfléchit et on sent qu'il est vraiment motivé par le sport. Cela a toujours été un apport important pour moi, ta réflexion, ta connaissance sur le football, par exemple, a toujours été une référence pour moi. En tout cas, un tout grand merci pour ton investissement et bonne route probablement en Valais.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Mme Moyard : je vais me lever aussi pour célébrer quelqu'un qui n'est pas là ce soir. Mais on s'est dit que les propos seront dans le procès-verbal et elle est chère à nos cœurs, je suis sûre que vous pouvez partager ses propos aussi. Donc, je trouve important de dire quelques mots pour elle aussi. Je souhaite rendre hommage à Valli Carter.

Entrée au Conseil municipal en juin 2011, elle a participé aux commissions des sports, des finances, la Commission sociale qu'elle a présidée en 2020 et celle de la sécurité qu'elle a présidée en 2023-2024.

Pilier de ce Conseil municipal depuis 14 ans, Elle a su toujours accueillir, écouter, rassembler, par-delà les clivages partisans, toujours avec empathie et humanisme. Ses valeurs sociales et socialistes ont néanmoins toujours fortement teinté son engagement, notamment au travers de la présidence qu'elle assure toujours, de l'association La Virgule, qu'on ne présente plus.

Sa vie familiale est aujourd'hui de plus en plus de part et d'autre de l'Atlantique. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas avec nous ce soir. Mais nous savons que son cœur d'assistante sociale reste et restera toujours, au moins en partie, à Lancy. Un grand merci à elle devant vous pour son engagement dans la durée et tout de bon à elle pour la suite sous d'autres cieux.

Cher Nicolas [Clémence], entré au Conseil municipal de Lancy, en août 2015, participé aux commissions de la culture, de l'environnement et du développement durable, des finances et de l'aménagement, bien entendu, ton expertise professionnelle.

À l'exception de la Commission de l'environnement, il les aura toutes présidées. L'Aménagement de 2015 à 2017, la Culture en 2017-2018, les Finances en 2018-2020, sans compter, bien entendu, sa présidence du Conseil municipal en 2019-2020. Présidence assez spéciale quand même, on se souvient des merveilles du COVID, du Conseil municipal à la salle communale du Petit-Lancy, ou comment réinventer tout ce qu'on aime autant, siéger ensemble, ne plus faire d'apéro, etc.

Une figure forte du Conseil municipal qui nous quitte après 10 ans pour d'autres cieux, dans une coopérative dont il est à l'origine dans la commune voisine. C'est cela la vraie erreur.

Un ancien Président de section, un ancien chef de groupe qui aime le débat politique, je crois qu'il vous l'a prouvé à toutes et tous, qui n'hésite pas à le mener, ce débat politique, qui n'hésite pas à rétorquer avec humour, avec panache, parfois avec un petit couperet, aux arguments de l'autre bord politique. Un modèle pour son groupe, je ne vous cache pas une certaine anxiété chez les Socialistes du fait qu'il va nous quitter. Un fin négociateur qui a également pu tâter de l'arène politique au niveau cantonal, autrement plus dur et quand même pas mal moins sympathique que votre hémicycle.

Tu vas manquer au groupe socialiste et certainement aussi à vous toutes et tous, mais on te fait confiance pour briller à Plan-les-Ouates. Tout de bon à toi.

Mme Gachet : je vais me permettre aussi de faire un bref hommage à Pascal Conti, qui n'est pas là ce soir. Il a rejoint le Conseil municipal il y a deux ans. Il a participé également à deux commissions auxquelles je participais, à savoir la Sécurité, les Finances et il a également participé à la Commission des travaux.

Pascal était quelqu'un qui avait des marottes. Il avait des thèmes particuliers qu'il aimait porter. Il osait poser des questions par moment dérangeantes, mais de nouveau, qui nous permettaient d'aller plus loin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Pascal n'est pas là, mais il pourra donc, en tout cas par levier du procès-verbal, savoir qu'on lui a rendu hommage ce soir.

Mme Moyard : cher Stéphane [Dätwiler], tu es entré au Conseil municipal en septembre 2021.

Tu as participé aux commissions des finances, des travaux, de l'aménagement et des sports. Un peu chez tout le monde, en résumé.

Toujours jovial et de bonne humeur, avec un grand sourire comme maintenant. Humaniste, ouvert d'esprit, tu as défendu les couleurs de ton parti sans être fermé ni borné, en intégrant les bonnes idées que les uns et les autres pouvaient avoir sur une problématique donnée.

Proche des gens, oiseau voyageur, passionné de sport, - il y a quelqu'un qui m'a dit, je vous laisse deviner qui, que tu avais un petit cœur grenat. Voilà un Conseiller municipal qui va nous manquer. Et je souligne quand même le choix de ne pas se représenter, que je trouve courageux, difficile et honnêtement, une certaine source de tristesse pour nous.

Ton passage au Conseil municipal aura été pour moi une très belle rencontre et je me réjouis de te retrouver ailleurs dans cette belle commune. On te souhaite tout le meilleur pour la suite.

Chère Monica [De Vecchi], entrée au Conseil municipal en même temps que Nicolas en août 2015. Tu as participé aux commissions de la culture, à la Commission sociale, la Commission de l'aménagement ainsi qu'au Bureau en 2018-2019.

Alors moi, ce n'est pas dans le cadre du Conseil municipal que je t'ai tout d'abord rencontrée, mais comme directrice de la crèche qui a accueilli mes enfants et au sein du comité de laquelle on a pu travailler ensemble pendant quatre ans.

Ton professionnalisme, ton entregent, m'ont tout de suite sauté aux yeux. On aura aussi l'occasion de continuer à se côtoyer puisque je prendrai la présidence de l'accueil familial de jour Rhône-Sud et qu'elle y travaille dans ses nouvelles fonctions aux côtés de notre collègue bernésien.

Au Conseil municipal, tu as fièrement porté les couleurs du PDC, puis du Centre, avec rigueur budgétaire, droiture, tout en conservant une bonhomie constante, un sourire, toujours présent, et une gentillesse sans faille. Un très grand merci pour ton engagement durant toutes ces années. Et nous te souhaitons le meilleur à Lancy, à Bernex et ailleurs pour la suite. Merci beaucoup.

M. Bonfanti : cher Flavio, tu es entré au Conseil municipal en septembre 2023 sous l'étiquette MCG. En tant qu'élus, tu as été membre des commissions de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement durable, de la culture, de la communication et de la promotion économique, ainsi que de la sécurité.

Tu n'as pas été réélu lors de ce scrutin, mais tu laisses le souvenir d'un Conseiller municipal apprécié pour sa sympathie et sa curiosité. Tu as témoigné d'un réel intérêt pour la chose publique et nous t'en remercions.

Mme Moyard : cher Louis [Mégroz], entré au Conseil municipal de Lancy en décembre 2023. Tu as participé aux commissions de la culture, la sociale, l'environnement et l'administration.

Un passage malheureusement bien trop fulgurant, à mon goût, au Conseil municipal, alors que tu as été un Conseiller municipal exemplaire, intéressé, préparé, toujours à la recherche de questions intelligentes à poser ou de compromis pertinents à proposer. La politique communale

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

est affaire de proximité pour un jeune homme qui habite Lancy depuis peu de temps. Mais gageons que ce n'est qu'un au revoir dans cet hémicycle et que tu y reviendras certainement dans un avenir, j'espère, pas trop lointain. Merci beaucoup et tout de bon à toi.

M. Bonfanti : chère Deborah [Mühle], tu as été élue lors des élections communales de 2020 sous l'étiquette des Verts. Tu as été membre de la Commission de l'aménagement du territoire dont tu as été vice-Présidente et Présidente pendant une année. Tu as été membre des commissions environnement et développement durable et des travaux. Tu as été également membre du Bureau du Conseil municipal au poste de secrétaire.

Élue chevronnée, tu t'es distinguée tout au long de ton mandat par ta rigueur et ta maîtrise des dossiers. Toujours attentive, tu as supposé des questions pertinentes qui ont souvent permis d'éclairer les débats et d'approfondir les réflexions en commission comme en plénière. Ta constance et ton engagement ont été des atouts précieux pour les travaux politiques menés en commun. Nous te remercions.

Cher Mathieu [Petite], tu as également été élu lors des élections communales de 2020, en pleine pandémie, faut-il le rappeler. Tu as été membre des commissions de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement durable, dont tu as été le vice-Président et le Président pendant une année, ainsi que de la sécurité.

Très impliqué au sein des commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement, tu as apporté une contribution précieuse par tes analyses approfondies et tes propositions constructives.

Ta très grande compréhension fine des enjeux territoriaux et environnementaux a enrichi les échanges et permis d'orienter les débats vers des solutions durables et équilibrées. Nous te remercions également.

Mme Moyard : chère Mariantonia [Rosset], tu es entrée au Conseil municipal de Lancy en juin 2020. Tu as participé aux commissions de la culture, de la sociale, des travaux et à la mythique Commission de l'administration que tu as présidée en 2021-2022, pendant les non moins mythiques travaux de la commission sur l'échelle des fonctions et la refonte du statut du personnel, les séances à rallonges, les perditions dans les articles et leur quinzième variante.

Rigueur intellectuelle, compétences, précisions, voilà quelques-unes de tes qualités qui ont été tant utiles à notre Conseil municipal. Quelle tristesse de ne pas te voir continuer une nouvelle législature. On a bien essayé de la convaincre, mais on n'a pas réussi. Mais un immense merci pour tes questionnements pas toujours faciles pour y donner une réponse, mais toujours pertinents. Tout de bon à toi pour la suite et merci pour tout.

M. Bonfanti : cher Salvatore, tu es entré au Conseil municipal en mai de l'année passée sous l'étiquette MCG. Tu as été membre des commissions de l'aménagement du territoire et de l'administration. Malgré ton court passage au sein de ce délibératif, le Conseil administratif souhaitait te témoigner ses remerciements pour le travail accompli au sein de la commune. Merci.

M. Bonfanti : the last but not the least, cher Hüseyin [Temel], peu de personnes le savent ici, mais tu es le doyen de ce Conseil municipal. Ton implication dans la politique lancéenne a débuté au printemps 2007, lorsque tu t'étais présenté en tant que candidat au Conseil municipal. Tu n'avais pas été élu directement, mais tu es entré au Conseil municipal comme vient-ensuite en janvier 2008. Malgré plusieurs candidatures restées sans succès en 2011, 2015 et 2020, tu n'as jamais perdu ta détermination ni ton enthousiasme. À chaque fois, tu es entré au délibératif en tant que vient-ensuite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

Entré au Conseil municipal en novembre 2021, tu as été membre des commissions de la culture, de la communication et de la promotion économique, des affaires sociales, de l'environnement et du développement durable. Tu as aussi représenté le Conseil municipal au contrat de quartier des Mouilles-Caroline.

Animé par une sincère volonté de servir la collectivité, tu as toujours poursuivi ton engagement avec persévérance et optimisme. Ta constance force le respect et témoigne d'un attachement profond à la vie démocratique locale. Nous te remercions.

Des présents sont remis aux Conseillères municipales sortantes et Conseillers municipaux sortants de la part de la Ville de Lancy.

20) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. Colleoni : voilà qu'une année s'achève. Une année riche, intense et je dois le dire, particulièrement marquante à bien des égards. Elle a été rythmée par des belles inaugurations où il a parfois fallu donner un peu de sa personne, oui, même manier la pelle. Ces moments de terrain, souvent accompagnés de sourires sincères, de poignées de main chaleureuses et de discours improvisés, resteront gravés dans ma mémoire.

Mais au-delà de ces événements officiels, ce sont surtout les rencontres avec les associations, les habitantes et les habitants de notre belle commune qui m'ont profondément touché. C'est là qu'on se rend vraiment compte à quel point notre ville de Lancy est grande, vivante, engagée et vraiment magnifique.

Nos séances plénières ont, elles aussi, eu leur lot d'animations, mais comme je l'avais souhaité dès le départ, elles se sont toujours déroulées dans le respect des personnes, même lorsque les débats étaient passionnés. Et comment ne pas évoquer cette petite anecdote que l'on pourra désormais classer dans les archives du Conseil municipal ? Jamais encore un Président n'avait commencé une séance plénière sans le Bureau à ses côtés. Une expérience inédite que je ne suis pas près d'oublier.

Je tiens à remercier Madame la maire, Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif pour m'avoir toujours associé aux événements, pour les moments de partage et pour notre collaboration y compris sur certains courriers, disons un peu sensibles parfois.

Un grand merci également au secrétariat général, toujours disponible, toujours précis et même très précis des fois, toujours attentif, même lorsque mes questions revenaient pour la énième fois. Votre accompagnement était précieux.

Et bien sûr, un merci tout particulier à Érika, notre secrétaire du Conseil municipal. Ta présence à mes côtés a été un soutien indéfectible. Tu as su anticiper, organiser, rassurer et relancer des fois même. Et j'ai même eu le plaisir de découvrir ton petit péché mignon, le chocolat.

Enfin, à vous tous, chères Conseillères, chers Conseillers municipaux, merci pour votre confiance, vos échanges, vos contributions, vos sourires parfois, vos interrogations quelquefois et votre engagement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

C'est avec une profonde gratitude que je termine cette année de présidence. Une page se tourne, mais je resterai un élu toujours aussi passionné par Lancy et heureux d'avoir partagé ce bout de chemin avec vous. Vive la Suisse, vive Genève et vive Lancy.

L'assemblée applaudit.

M. Colleoni : avant de clôturer la séance, je tenais aussi à vous dire qu'un apéritif est prévu après, organisé avec Caroline [Monod] qui, l'année passée, n'avait pas pu faire vu les circonstances. N'oubliez pas de descendre au carnotzet.

Mme Moyard : merci Monsieur le Président. Ce sera très bref parce que je pense que tout le monde a envie d'aller se désaltérer un tout petit peu au Carnotzet.

Au nom du conseil administratif, nous souhaitons te remercier, Michele, pour ton année de présidence. Cela a été très, très agréable pour moi, à titre personnel, de travailler avec toi, notamment au Bureau et pour l'ensemble du Conseil administratif durant toute l'année. On a pu saluer toujours ta gentillesse, ta bienveillance, ton sens de la collaboration. Il n'y a jamais eu de clash, de rivalité. Je trouvais qu'on avait vraiment travaillé dans une très bonne intelligence. Tu as toujours une très grande bonne humeur. J'ai l'impression qu'il n'y a jamais rien qui peut ni te stresser, ni te mettre en pétard. Et un magnifique entregent également. Je pense que tu as très bien représenté le Conseil municipal et les Autorités durant cette année.

Un grand merci pour ton engagement et au plaisir de continuer à travailler avec toi comme Conseiller municipal durant la prochaine législature. Et je compte bien qu'on aura l'occasion de le fêter correctement à partir de 6h30 à Bergame samedi.

La séance est levée à 22h45.

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 mai 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Khaled : je m'appelle Fathi Khaled, je viens du Yémen et j'aimerais bien dire un grand, grand merci à vous, Mesdames et Messieurs, parce que grâce à vous, on a reçu un soutien en 2018. En 2018, j'ai reçu un soutien de votre ville. Aujourd'hui, il y a à peu près trois millions de personnes qui ont pu manger grâce à votre soutien depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui. Vous continuez de soutenir les petites associations. Grâce à votre soutien, soutenir les petites associations, cela change l'histoire. Moi, je parle de mon association. grâce à votre soutien de plantation d'arbres de café, on est arrivé jusqu'à presque un demi-million d'arbres. Je vous adresse un grand, grand merci à vous, Mesdames et Messieurs. Merci.

M. Khaled distribue quelques paquets de café du Yémen.

Mme Moyard : merci pour votre témoignage et d'avoir fait le déplacement pour cela. Je pense que c'est un joli témoignage de ce à quoi sert notre ligne de solidarité internationale et de 0,7% de notre budget que nous donnons à toute une série d'associations, la moitié à la Fédération genevoise de coopération et l'autre moitié à toute une série d'associations qui ont fait des demandes comme la vôtre, Monsieur. Ce sont toujours de très beaux projets. C'est moi qui m'en occupais jusqu'ici. C'est ma collègue, Corinne Gachet, qui reprendra désormais cela en charge. Mais je pense que c'est vraiment extrêmement important de faire rayonner la solidarité internationale et de partager la richesse de notre commune et de notre pays dans des proportions tout à fait raisonnables au regard de notre budget, mais ô combien importante dans les pays en développement que nous aidons. Merci beaucoup.